

**Université de Rennes 1 – Beaulieu**  
**Maîtrise de Sciences et Techniques ( M S T )**  
**« Aménagement et Mise en Valeur des**  
**Régions » (AMVR)**

RESPONSABLE DE FORMATION : Mr Jacques-Edouard LEVASSEUR  
CORRESPONDANCE UNIVERSITAIRE : Mme Françoise ROZE

**ORGANISME COMMANDITAIRE :**

Direction de l'Aménagement, de  
l'Environnement et des  
Transports ( D A E T ) au **District**  
**du Pays de Lorient.**

MAÎTRE DE STAGE : Mr Christophe HOUISE

## **NATURA 2000 AU PAYS DE LORIENT :** **QUAND OPÉRATION LOCALE ET INTÉRÊT** **COMMUNAUTAIRE SE RENCONTRENT** **POUR RÉHABILITER LE LITTORAL...**

**CAS D'UNE ÉTUDE PATRIMONIALE**  
**EN ARRIÈRE-DUNE À GUIDEL – 56 -**

En vue de la validation du diplôme MST AMVR  
Session de Septembre 1999

Mémoire de fin d'études de M<sup>lle</sup> Sophie GUILLAUME  
réalisé en Août 1999,  
suite au stage professionnel de 5 mois,  
du 1/04/99 au 31/08/99

## REMERCIEMENTS

### Merci ...

- A ma correspondante universitaire, Mme Françoise ROZE, pour son suivi régulier et ses encouragements
- A mon maître de stage, Mr Christophe HOUISE, pour m'avoir proposé ce sujet d'étude et procuré son fond documentaire
- Au directeur, Mr Jean-Michel MAISONS et à l'équipe de la D.A.E.T (Direction de l'Aménagement de l'Environnement et des Transports) du District du Pays de Lorient pour m'avoir mis à disposition locaux et équipements
- A Mme Claudine FORTUNE pour son apport de compétences botaniques et sa contribution au présent mémoire
- A l'ensemble des personnes qui m'ont accordé de leur temps dans le cadre de l'enquête que je leur soumettais

Et un MERCI tout particulier, enfin, à ma famille proche pour son important soutien moral et matériel.

## RESUME

Sur initiative du District du Pays de Lorient – structure intercommunale du Morbihan –, un site arrière-dunaire d'environ 130 ha [ littoral de la commune de GUIDEL – 56 – ] est soumis à **état des lieux**\*. L'ensemble des **peuplements végétaux** y est cartographié, suite à un procédé inventorial de récolte des données floristiques développé au cours du stage. Les **pressions humaines** sont signalées, de même que les éléments juridiques incidents. L'organisation des **acteurs humains** vis à vis de cet espace est représentée en fonction de la tutelle communautaire « **Directive Habitats 92/43** » qui s'y applique. A l'agencement d'intervenants repérés correspond une **enquête patrimoniale** visant à faire ressortir les points de vue de chacun. Et, une fois le milieu appréhendé sous différentes formes (physionomie végétale, aspects réglementaires, fonciers, dynamique humaine...), il s'agit de souligner la **qualité de l'existant**, d'envisager le **maintien**, le **potentiel**. Des **recommandations** viennent enfin guider la future **gestion**. Ceci afin de contribuer à la réalisation du **document d'objectifs** réclamé par l'Etat Français pour l'ensemble du Site d'Intérêt Communautaire auquel appartient la zone étudiée [ SIC n° 56 059 rattaché au **réseau européen NATURA 2000** d'espaces naturels protégés ].

## SUMMARY

Following an initiative of *District du Pays de Lorient*<sup>ii</sup> – a group of communities in *Morbihan* –, a coastal sand-dune area of about 130 hectares [ on shore of the *GUIDEL*'s communitie, *Morbihan* ] has been submitted to a **thorough scruting**. The whole of the **flora** has been mapped according to an inventory process to collect vegetal datas developed during the training period. **Human pressures** are pointed out, as well as enforced official regulations. The pattern of **human actors** concerning this territory is described in relation with the corresponding European Community « **Habitat 92/43 Directive** ». To the lay out of reported actors corresponds a **patrimony enquiry** trying to show everybody's opinion. And once the ecosystem has been studied in different ways (vegetal aspect, official regulations, land-property power, human intervention), it is important to underline the **quality of this area**, to apprehend its **preservation** and **potential**. Finally, some **guidelines** are added up to help the future **management**, so as to contribute to the creation of « *document d'objectifs* » imposed by the french state for the whole of the Communautary Interest Zone [ *SIC* number 56059 belonging to the **European NATURA 2000 network** of protected natural areas ].

\* Les mots-clés du mémoire ressortent en caractères gras dans le résumé

<sup>ii</sup> Les mots en italique sont en français dans le texte anglais

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	p 6
<b>Préambule</b> .....	p 7

---

## **1<sup>ère</sup> partie : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE**

<i>ou « Comment le contexte socio-économique permet de planter le décor »</i> .....	p 8
---	-----

<b>1°/ Localisation géographique</b> .....	p 9
--	-----

<b>2°/ Le District du Pays de Lorient</b> .....	p 9
---	-----

- a) Présentation de la structure intercommunale
  - b) Une politique d'aménagement côtier
  - c) La commande : positionnement de l'étude, délimitation du secteur d'investigation
- |   |     |
|---|-----|
| <b>3°/ Une procédure Natura 2000 en cours</b> ..... | p12 |
|---|-----|

- a) Rappel général (d'après les textes et documents officiels)
  - b) Cas particulier du S.I.C<sup>1</sup> 56 059 incluant la zone d'étude
- |  |     |
|--|-----|
| <b>4°/ Situation cadastrale du site étudié</b> ..... | p15 |
|--|-----|

- a) Classement au P.O.S<sup>2</sup> Guidélois
- b) Aspects fonciers

---

## **2<sup>ème</sup> partie : APPROCHE PATRIMONIALE**

<i>ou « Comment avancer un état des lieux à partir de l'analyse du biotope et de celle des acteurs »</i> .....	p17
--	-----

### **I. Bilan et analyse de l'existant (sur le plan floristique essentiellement)**

#### **A/ Evolution du site au cours du temps**

<b>(photo-interprétation sur prises de vue I.G.N<sup>3</sup> depuis 1952)</b> .....	p18
1952→1997 : évolution de la végétation et des activités humaines	

#### **B/ Etude des peuplements végétaux** ..... p21 |

- a) Matériel & méthode : campagne de terrain, explication des modes de prospection et de récolte des données
- b) Résultats du travail d'inventaires : un état des lieux de la végétation au point initial (cartographies et commentaires)

### **II. Contexte humain**

<b>1°/ Un site support d'activités</b> .....	p33
--	-----

<b>2°/ Analyse d'acteurs</b> .....	p35
------------------------------------	-----

- a) Jeu des acteurs, élaboration de l'enquête patrimoniale (méthode Ch. FAYAT)
- b) Résultats de l'enquête

---

1 : Site d'Intérêt Communautaire, intégré au réseau européen Natura 2000 d'espaces naturels protégés

2 : Plan d'Occupation des Sols, document d'urbanisme communal établissant un zonage territorial réglementaire

3 : Institut Géographique National

## INTRODUCTION

Le littoral du Pays de Lorient est depuis longtemps l'objet des convoitises humaines. Après avoir subi un assaut touristique irraisonné doublé de divers modes d'exploitation du milieu, les côtes morbihannaises de ce secteur (Larmor-plage – Ploemeur – Guidel – Bas-Pouldu) recèlent encore des aspects naturels à semi-naturels sur lesquels se penchent désormais les collectivités locales.

En phase avec un contexte national et européen qui s'efforce de faire progresser la préservation des écosystèmes<sup>Y</sup> pour garantir le maintien de la biodiversité<sup>Y</sup>, le District du Pays de Lorient – structure intercommunale – orchestre aujourd'hui la politique de valorisation de ces espaces côtiers dans un souci de gestion écologique.

Quelles sont les richesses naturelles de ce territoire maritime ? Quelles pressions la frange littorale supporte-t-elle ? Comment aménager les lieux de façon à en optimiser le potentiel écologique sans pour autant le soustraire à la curiosité sociale ?

C'est pour éclairer ces différents points que le District a commandité une étude « zoom » sur un site arrière-dunaire (littoral de la commune de GUIDEL -56-) inclus dans une zone Natura 2000 [ Site d'Intérêt Communautaire –SIC- n° 56 059 ]. La demande sollicitait une cartographie botanique et un état des lieux de la végétation, suivis d'une analyse, pour enfin proposer des modes de gestion adaptés.

Le travail a alors consisté en une phase importante de récolte des données, sur le plan des prospections floristiques de terrain bien entendu, mais aussi en ce qui concerne les perceptions des différents acteurs en rapport avec ce site. Puis, autour de considérations touchant à la végétation, aux activités, au cadre socio-économico-juridique, les documents s'élaborent et la réflexion s'organise afin de visualiser globalement un espace dont il s'agit d'améliorer la qualité patrimoniale.

---

<sup>Y</sup> : Ces termes sont explicités dans le lexique, en fin de Mémoire

**3<sup>ème</sup> partie : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS..... p40**

<b>I. Entrée en matière théorique : l'écologie de la restauration .....</b>	<b>p41</b>
<b>II. Ce qui ressort du bilan :.....</b>	<b>p42</b>
1) En ce qui concerne la végétation	
2) En ce qui concerne le contexte humain	
<b>III. Mise en lumière de plusieurs zones sensibles et détermination des objectifs généraux .....</b>	<b>p44</b>
<b>IV. Pistes pour la gestion .....</b>	<b>p46</b>
1) Tour d'horizon des possibilités d'actions par secteurs sensibles	
2) Lignes de conduite à tenir	
3) Compléments d'étude à envisager	

---

<b>Conclusion .....</b>	<b>p50</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>p51</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>p53</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>p55</b>

## PREAMBULE

*« Suite à la période des « trente bétonneuses », il est aujourd'hui impossible, à de rares exceptions près, impossible sur ce littoral qui fut un splendide héritage naturel, d'éviter le bruit automobile. Impossible à aucun endroit où les yeux portent d'éviter une construction.*

*Pour les naturalistes, l'affaire était entendue : « Du côté de Lorient, c'est foutu ! ». Le temps des bulldozers et son cortège de routes nouvelles : le village-vacances de Guidel, les lotissements, les parkings, les remblais, les décharges. La réduction des espaces dunaires littoraux étaient l'exemple même du saccage de tout le littoral entre Blavet et Laïta.*

*Aucun plan d'ensemble n'a jamais coordonné les projets, si ce n'est le tracé de la RD 152 au plus près de la ligne de rivage, qui modifia complètement la donne des accès et transforma inexorablement les dunes en parkings. Mis à l'étude dès 1949, les travaux ne s'achèvent qu'en 1967.*

*En fait les projets cumulés des uns et des autres à Larmor, Guidel et Ploemeur garantissent un littoral largement urbanisé pour l'an 2000 ; seule la question des parkings pour l'accès aux plages restant incertaine, compte tenu de l'exiguïté des espaces dunaires encore disponibles.*

*La commune de Ploemeur pourra s'enorgueillir d'avoir su prendre ce nouveau tournant historique (« renoncer à la dictature de l'automobile »). On peut d'ailleurs constater que les voisins de Guidel s'engagent dans la même démarche. Ainsi, qu'il s'agisse du réaménagement de Guidel-plages ou de la protection du Loc'h, le maire François AUBERTIN affiche sa détermination pour mener à bien ces dossiers difficiles. Ploemeur, Guidel et Larmor-plage ont d'ailleurs partie liée, non seulement dans le cadre du District, mais aussi pour des projets tels que celui visant le classement « station balnéaire ». Le CELRL<sup>1</sup> ne s'y est pas trompé. Alors que, depuis des années, il se désintéressait du littoral Ploemeurois où aucune action d'envergure n'était possible ; il est prêt aujourd'hui à s'engager au côté des élus.*

*Certes, il reste beaucoup de chemin à parcourir et beaucoup de résistances à vaincre mais les conditions sont enfin remplies pour repenser globalement l'équilibre entre les espaces naturels et les activités humaines. »*

*Ces propos de François DE BEAULIEU dans un article de la revue Armen de novembre 1998, intitulé « Une lente reconquête des côtes lorientaises », peuvent tout à fait annoncer le présent mémoire dont la thématique porte sur la mise en valeur des espaces arrière-dunaires de Guidel, au Pays de Lorient en Morbihan.*

<sup>1</sup> : le Conservatoire des Espaces Littoraux et Rivages Lacustres, organisme d'Etat créé en 1975 ; doté du droit de préemption, il procède aux acquisitions foncières d'espaces naturels mais n'est pas habilité à en assurer lui-même la gestion.

1<sup>ère</sup> partie :

## PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

*Ou « Comment le contexte socioéconomique  
permet de planter le décor »*



Vue aérienne de l'ensemble du site étudié : au premier plan, après le village VVF Vacances de Guidel, C'est l'extrémité nord de l'aire d'investigation (lieu-dit « le sémaphore »).

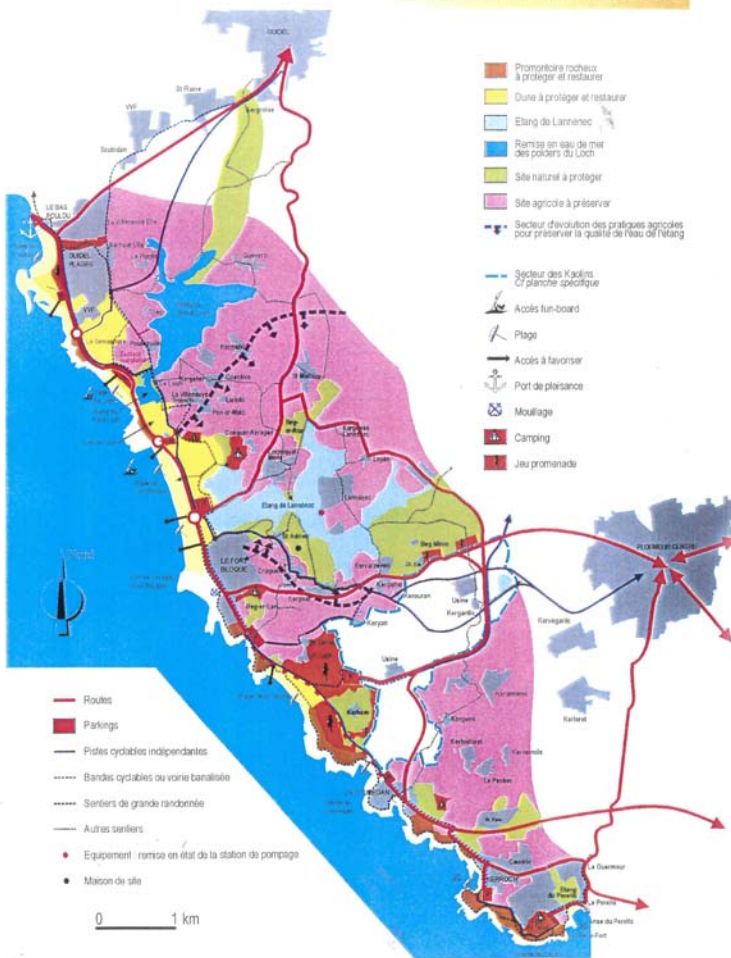
Automne  
1998





Carte 2

Carte du schéma directeur



Littoral de Guidel Ploemeur - septembre 1998 - p 47  
J.-P. FERRAND & A. MAUSSET

GUILLAUME S, Août 1999, « Natura 2000 au Pays de Lorient (...) », Mémoire MST AMVR – Univ. Rennes I

Pour financer toutes ses actions, le district fait appel à l'impôt districte qui complète une dotation de l'Etat et la cotisation transports (versée par les entreprises).

**b) Une politique de mise en valeur du littoral**

Au sein du District, La Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Transports – DAET ; 30, cours de Chazelles à Lorient – mène la politique de réhabilitation côtière au Pays de Lorient, entamée sérieusement sur les thèmes d'aménagement littoral depuis maintenant 3 ans. Le directeur, Mr Jean-Michel MAISONS, et Mr Christophe HOUÏSE, chargé de mission, sont responsables des programmes littoraux visant à valoriser un front de mer lorientais doté d'un arrière-pays de connexion. Dans ce cadre, le rapport de Mrs Jean-Pierre FERRAND et Alain MAUSSET de septembre 1998, intitulé « Aménagement du littoral de Guidel-Ploemeur », se pose comme premier élément pour un schéma d'aménagement spécifique du littoral au Pays de Lorient. Avec une vaste aire d'étude du bas-Pouldou au Pérélo [ englobant les espaces naturels, la zone de visibilité terre-mer, et plus généralement l'ensemble des espaces influencés par la proximité de l'océan ], de nombreuses cartes thématiques de synthèse et un programme d'interventions concis, le champ d'action est lancé suivant différents axes prioritaires – source : rapport 98 « Aménagement du littoral de Guidel-ploemeur », par J-P FERRAND & A MAUSSET :

- La reconquête des promontoires rocheux et des landes littorales
- L'étang de Lannédec, un domaine pour la vie sauvage
- La remise en eau de mer de l'étang du Loc'h
- La reconstitution d'un grand ensemble dunaire
- La permanence des espaces ruraux, leur utilisation
- la réorganisation des déplacements et des stationnements
- la réhabilitation des anciennes extractions de kaolins
- la revalorisation des urbanisations côtières

(cf carte 2)

**Positionnement du stage professionnelle**

Commandité par la D.A.E.T et suivi par Mr Christophe HOUÏSE, le stage donnant lieu au présent mémoire visait à « zoomer » sur un des secteurs inscrits dans l'ensemble côtier appréhendé dans le rapport 98 « Aménagement du littoral de Guidel-Ploemeur » : l'arrière-dune guidéloise.

Il s'agissait d'approfondir le travail sur ce site par une prospection détaillée, afin d'en dresser un bilan botanique cartographié, état des lieux à partir duquel les modes de gestion écologiques peuvent alors s'envisager.

Le secteur d'étude (délimité sur carte 3) représente une surface d'environ 130 ha de la commune de Guidel et comporte un ensemble de milieux arrière-dunaires (pelouses, dépressions humides, fourrés...). S'est posé au départ le problème de l'intégration des étangs de Lannédec dans l'étude... Mais ce biotope est en soi tellement étendu et spécifique qu'il peut constituer à lui seul un travail thématique fourni en matière de zone humide et devrait plutôt faire l'objet d'un sujet particulier en vue d'un autre stage complet ou d'une mission bien déterminée, autrement dit un autre « zoom ». Afin d'optimiser la démarche de terrain dans les délais, et de pousser la réflexion plus avant, il était nécessaire ici de s'attacher à une aire d'étude plutôt homogène n'excédant pas une centaine d'hectares.



59 - Rivière Laïta, pointe du Talus, étangs du Loc'h et de Lannédec  
Projet de zone Natura 2000

Étangs du Loc'h et de Lannédec, NDs

Carte 4

DIRECTION REGIONALE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
BRETAGNE



Sources : DIREN, Muséum d'Histoire Naturelle, I.G.N.  
Comité de suivi Natura 2000 : 30 septembre 1997

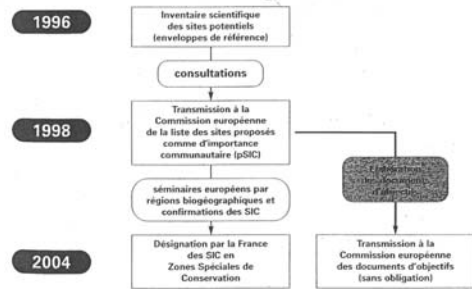
GUILLAUME, S, Août 99, « Natura 2000 au Pays de Lorient (...) », Mémoire MST AMVR – Univ. Rennes 1

3° Une procédure Natura 2000 en cours

a) Rappel général (d'après les textes officiels et procédures)

La Directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992 sur la conservation des habitats naturels, la faune et la flore sauvage s'inscrit en continuité de la Directive « Oiseaux » 79/409 du 2 avril 1979. Cette dernière avait mis en place une protection transfrontalière des espèces de l'avifaune migratrice ; une mesure qui a permis de faire prendre conscience que la protection des spécimens ne suffisait pas à garantir leur subsistance : c'est en assurant le maintien de leur support habitat que pouvait s'envisager leur pérennité. C'est pourquoi la Directive H.F.F (Habitats/Faune/Flore) a pour but de favoriser la préservation voire l'expansion de la biodiversité tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles, régionales. Le texte officiel détermine la création du **réseau écologique communautaire Natura 2000** constitué par les futures Z.S.C (Zones Spéciales de Conservation) désignées au titre de la directive H.F.F et par les Z.P.S (Zone de Protection Spéciale) désignées au titre de la directive Oiseaux. Les S.I.C (Sites d'Intérêt Communautaire) intégrant le réseau, comportent en tous cas des milieux naturels à semi-naturels d'intérêt communautaire (d'après la correspondance phytosociologique<sup>1</sup> « CORINE biotope<sup>2</sup> » établie).

Figure 2 - Calendrier général de la procédure désignative des S.I.C :



Source : DOCUMENTS D'OBJETIFS NATURA 2000 - GUIDE METHODOLOGIQUE

Ainsi qu'on le voit ci-dessus (figure 2), chacun des S.I.C potentiels (pS.I.C) est tenu d'élaborer un **document d'objectifs** adapté, ceci en référence à l'article 6 de la Directive H.F.F qui fait obligation aux Etats membres d'établir des mesures de conservation. Chaque nation est libre de choisir la méthode et le type de système à adopter pourvu que le résultat soit atteint (sous peine de pénalités financières). La France – par instruction du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au 26 février 1999, relative à la mise en œuvre des documents d'objectifs – préconise prioritairement la démarche de contractualisation, en se basant essentiellement sur la réalisation des documents d'objectifs. A cet égard, chaque S.I.C est placé sous la tutelle d'un **Comité de Pilotage** (C.d.P) regroupant experts et catégories d'acteurs concernés par le territoire en question, le tout coordonné par un chargé de mission. Le document d'objectifs se réalise au cas par cas selon les S.I.C, il représente un ouvrage de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial du

<sup>1</sup> : l'explication de ces termes figure dans le lexique, en fin de Mémoire

site et se destine à énoncer clairement les trajectoires poursuivies par la gestion : qui fait quoi ? avec quels moyens ? etc.

Figure 3 : contenu d'un document d'objectifs

**LE DOCUMENT D'OBJECTIFS RÉPOND AUX PRINCIPALES OBLIGATIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS**

*Un document d'objectifs vise, pour un site Natura 2000, à satisfaire aux obligations de la directive Habitats :*



- identifier sur quoi porte la nécessité de la préservation ;
- savoir précisément où se situent les habitats à préserver ;
- identifier les exigences économiques, sociales et culturelles ;
- préciser les exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquels le site est désigné ;
- évaluer l'état de conservation des habitats,
- cerner les causes éventuelles de détérioration des habitats et de perturbation des espèces ;
- définir les mesures appropriées pour éviter celles-ci ;

- aider à évaluer les projets qui modifieraient éventuellement le site, en hiérarchisant les enjeux et les espaces concernés ;
- définir des modalités de gestion et des dispositions permettant de maintenir les habitats et espèces dans un état de conservation favorable ;
- évaluer les dépenses engendrées dans les ZSC par la prise en compte de la directive Habitats, en identifiant celles qui concernent les habitats et espèces prioritaires ;
- instaurer un système de surveillance de l'état de conservation des habitats et espèces aux niveaux local et national.

### **b) Cas particulier du S.I.C 56 059 incluant la zone d'étude**

Concernant ce S.I.C (cf carte 4 et annexe 1), le District du Pays de Lorient a ralié la procédure officielle coordonnée par la DIREN (Direction Régionale de l'ENvironnement) Bretagne le 18 Août 1998 ; quand, suite à une délibération au conseil districale en juillet de la même année, un courrier informe la préfecture du souhait qu'a la structure intercommunale lorientaise de devenir opérateur local dans ce projet. Après quoi, les premiers contacts DIREN / District ont lieu en décembre 98 ; la dynamique s'engage, et l'élaboration du document d'objectifs se prépare désormais, sous l'égide du service environnement (Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Transports – DAET) au District du Pays de Lorient.

Programme des opérations (extrait de la convention Etat / District – cf annexes 2-0 à 2-16) :

#### **Phase 1 (jusqu'au 31/12/99) :**

- Bilan des connaissances existantes sur le site (géographie physique [climat, hydrologie, topographie, géologie...]; biologie [habitats, espèces]; activités humaines [situation foncière, protections existantes])
- Cibler les compléments d'investigation à réaliser
- Cartographie des habitats
- Description des activités humaines incidentes
- Préconisations de gestion
- Missions générales (animation du comité de pilotage, formation des responsables locaux et du chargé de mission)

**Phase 2 (démarrage au cours de l'an 2000) :**

Elaborer l'ensemble des mesures précises de gestion nécessaires à la bonne conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire : contrats de gestion, travaux de réhabilitation du milieu, etc.

La cartographie des habitats sur l'ensemble du S.I.C a démarré fin mai 99, elle est confiée à deux bureaux d'étude – « Ouest Aménagement » d'une part, et J.P FERRAND : « Conseil en Environnement » d'autre part – qui travaillent en collaboration et devraient remettre leurs conclusions en Septembre. Période à laquelle est prévue la réunion officielle désignant formellement la composition du Comité de Pilotage (C.d.P) – cf annexe 3 – et déterminant la nomination définitive de l'opérateur local.

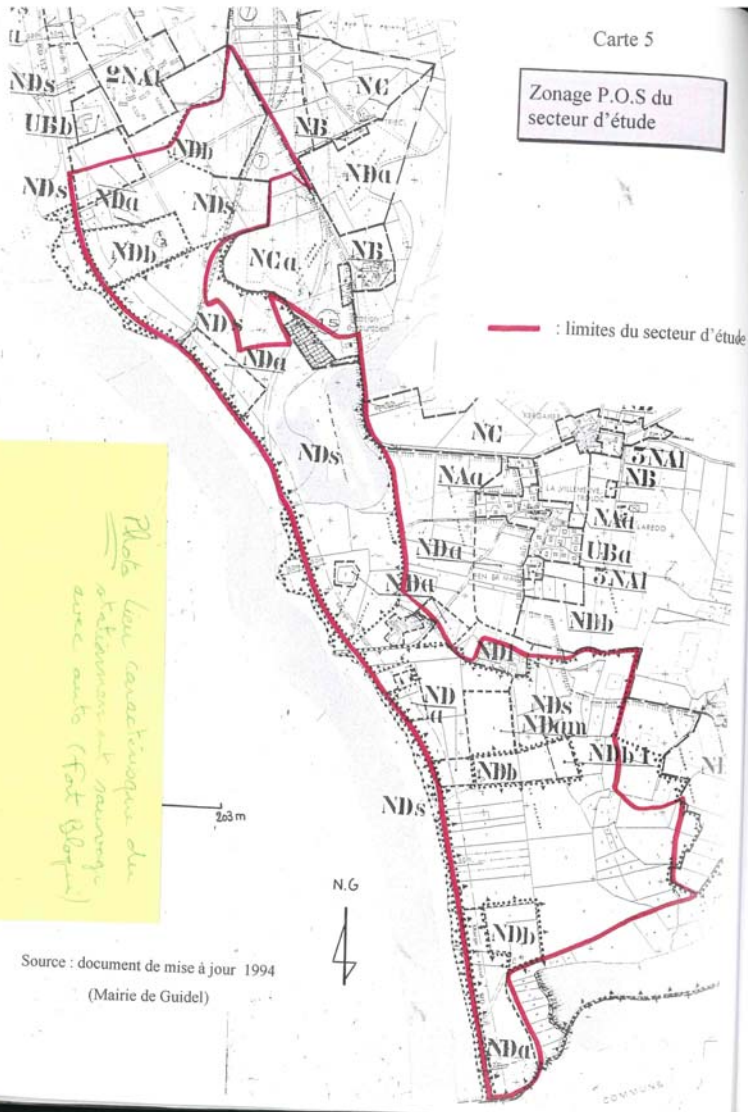
---

La présente étude se veut une contribution directe au document d'objectifs.

Sur un périmètre restreint (à raison des délais impartis),  
elle pourra répondre, pour ce site, à la presque totalité des  
missions de la phase 1 énoncée précédemment.

Carte 5

Zonage P.O.S du secteur d'étude



Notes lors caractérisation de l'attribution des couleurs avec notes (voir plan)

4°/ Situation cadastrale du secteur d'étude

a) Classement au P.O.S (carte 5)

Le zonage circonscrit sur l'ensemble du site étudié est d'appellation « ND », ce qui signifie que le secteur est intégralement protégé « en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances ; d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique » (source : code de l'urbanisme, article R 123-18). Les nuisances s'assimilent ici à la proximité de l'aéroport de Lann-Bihoué : l'arrière-dune se situant dans le couloir d'envol des avions, la gêne sonore est non négligeable ; les risques, par contre, sont relatifs à l'urbanisation. L'aspect naturel de ces milieux justifie un classement pour raisons écologiques et paysagères. En outre, la position maritime des lieux leur confère une application directe de la loi « Littoral » (1986), avec adoption de zones « NDS » correspondantes, et de protection stricte représentant environ 80 % de l'aire d'étude où seuls les aménagements légers d'ouverture au public, de gestion du milieu naturel, ou indispensables à l'exploitation normale des ressources naturelles peuvent être admis. Les subdivisions de type « NDB » rendent le terrain inconstructible mais néanmoins aménageable en aire de stationnement. Les zones « NDB » désignent les espaces où le camping et le caravanning collectifs peuvent être autorisés. La construction de bâtiments de service et de gardiennage y est tolérée. Le secteur « NDBm » protège le site archéologique de Pen Er Malo (cf brochure en annexe 8), y sont acceptés les travaux liés aux fouilles ou à leur mise en valeur.

La réglementation territoriale fait de ce site arrière-duinaire un secteur particulièrement à l'abri de l'urbanisation ou d'autres modes d'aménagements lourds. Signalons cependant que le P.O.S est tributaire de la politique communale. C'est un outil fort, mais non pérenne et modifiable au gré des pouvoirs locaux ou des changements de municipalité (à la nuance près que le cadrage législatif se montre croissant en la matière). D'ailleurs, actuellement, le P.O.S guidelois est en révision ... Note rassurante malgré tout : ce qui est classé NDS ne bougera pas (source orale : J.P FENELON, mairie de Guidel), le verrouillage en faveur de l'espace naturel s'avère désormais acquis.

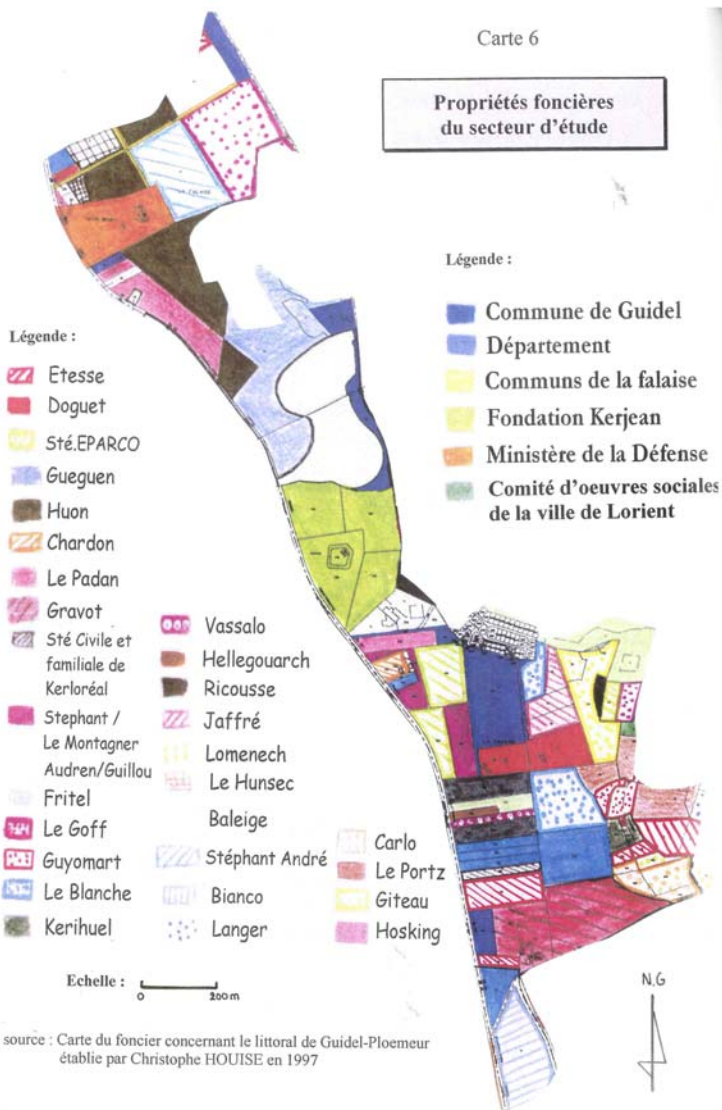
b) Aspects fonciers (carte 6)

Environ 20 % du site considéré dans les limites configurées s'avèrent de maîtrise foncière publique: A peu près 5 % de Domaine Public Maritime (le petit Loc'h), 10 % pour la commune de Guidel, 3 % pour le département (conseil général 56), 5 % pour la Fondation Kerjean (le monument du Grand Fort et ses abords sont soumis à une convention districale d'ouverture au public - cf annexes 10.0 à 10.12 -), 2 % pour le ministère de la défense et 0,2 % pour le comité des oeuvres sociales de la ville de Lorient. Tandis que le parcellaire restant se trouve éparpillé en propriétés privées morcelées ( à raison de 31 propriétaires différents dans les limites de l'aire d'étude). Dans le cas présent, toute opération de petite ou grande envergure risque de se heurter aux intérêts des particuliers.

Un projet d'aménagement, pour être mené à bien, devra résoudre le problème de la dispersion foncière :  
 • Soit par le biais d'un système de contractualisations multiples, mais cela apparaît ingérable dans la mesure où les propriétaires sont trop nombreux - et trop peu impliqués par une éventuelle gestion écologique du site - pour entrer dans le jeu d'une participation active au projet ;

Carte 6

**Propriétés foncières  
du secteur d'étude**



• Soit à l'aide d'une politique foncière, visant à instaurer un périmètre de préemption voire d'expropriation après D.U.P (Déclaration d'Utilité Publique), pour mieux garantir une maîtrise parcellaire publique et homogène permettant des interventions cohérentes.

Une enquête parcellaire a démarré en 1996 à la mairie de Guidel, elle a été reprise et complétée par le District du Pays de Lorient en 1997 - la carte ci-jointe est d'ailleurs un extrait de ce dossier. La majorité des propriétaires fonciers du SIC (Site d'Intérêt Communautaire) ont été contactés, les négociations se préparent, des acquisitions districiales se sont déjà orchestrées...

En outre, un dossier de procédure DUP (Déclaration d'Utilité Publique) est en cours d'élaboration et devrait pouvoir se transmettre en préfecture à la fin de cette année.

Enfin, il convient de préciser que le site se trouve en zone de préemption du Conseil Général.



2<sup>ème</sup> partie :

## APPROCHE PATRIMONIALE

*Ou « Comment avancer un état des lieux à partir  
de l'analyse du biotope et  
de celle des acteurs »*



Document a : photo aérienne I.G.N de 1997 – côtes de Guidel

Echelle : 0 500m



## I. Bilan et analyse de l'existant (sur le plan floristique essentiellement)

### A/ Evolution du site au cours du temps (photo-interprétation sur prises de vue IGN [ de l'Institut Géographique National ] depuis 1952)

#### 1952 → 1997 : évolution de la végétation et des activités humaines

Remarque préliminaire : pour situer au mieux les repères de terrain auxquels font appel les commentaires suivants il est préférable de jeter d'abord un oeil sur le document b et sa rapide description en partie LB/a) p.21 afin d'établir une correspondance avec les photos aériennes plus anciennes (docs ci-contre et ci-après)

#### 1952 - doc. 1 - :

A cette époque, l'arrière-dune étudiée n'est pas du tout urbanisée, la route côtière n'existe pas ; l'ensemble du site paraît bien végétalisé, homogène, s'avançant assez loin vers l'intérieur des terres, les fourrés sont disparates. Le Petit Loc'h ne possède en 1952 qu'une partie de ses étangs d'aujourd'hui : le plan d'eau en forme de « S ». Seules implantations humaines en place : le monument historique du Fort du Loc'h et les infrastructures militaires (plusieurs blockhaus éparpillés sur l'ensemble du secteur, et des locaux de l'armée côté Sémaphore) ; la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale « 39-45 » laisse en effet des traces. L'agriculture de l'époque est toujours traditionnelle : maillage de petites parcelles allongées et nombreux vergers (visibles au-delà des limites de la zone étudiée au contour figuré en rouge). Des sentiers jalonnent le littoral, en parallèle à la ligne de rivage : empreinte des voies de circulation pour véhicules blindés en temps de guerre ? ou réseau de desserte pour les agriculteurs du coin ?

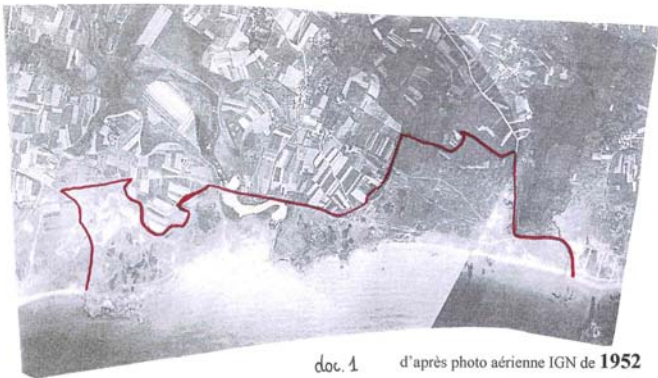
*A cette date, au sortir de la guerre, la société rentre à peine dans la période des « 30 Glorieuses », le progrès technologique n'est pas encore palpable...Mais il peut prendre son essor puisqu'aucun risque sécuritaire ne plane désormais...*

#### 1978 - doc. 2 - :

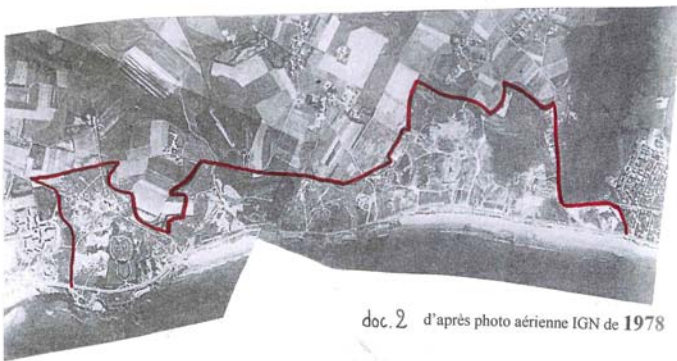
C'est entre cette prise de vue et celle de 1952 que s'est réalisée sur le site la métamorphose la plus spectaculaire.

*Le contexte socioéconomique a fait un bond extraordinaire ! Nous sommes à la fin des années 70, la société de consommation a explosé, c'est le boom du profit immédiat : la demande sociale est énorme et quasi-immédiatement satisfaite. Avec l'acquisition des congés payés, le tourisme balnéaire s'est considérablement développé.*

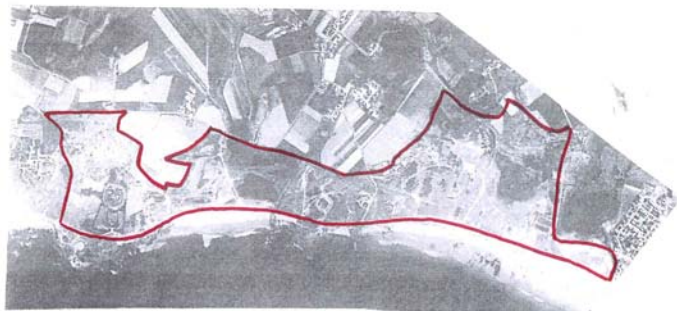
Résultat ; la zone étudiée a déjà presque sa physionomie actuelle. L'axe routier RD 152 est en place, l'agglomération du Fort-Bloqué (au sud de l'aire d'étude) s'est construite, de même pour les bâtiments du centre V.V.F. vacances (au nord des limites du site), le Maëva est sorti de terre, les deux campings sont fonctionnels, le centre aéré de la Marine aussi ... Les dessertes routières prospèrent. Le milieu souffre d'érosion, les sentiers sillonnent anarchiquement l'arrière-dune, multiples et majoritairement orientés terre → mer. Les fourrés se sont propagés au lieu-dit « le Sémaphore » (secteur H sur document b), le pâturage y étant abandonné depuis les années 50. La zone humide a pris forme au nord du camping de la plage (elle n'apparaissait pas en 1952).



doc. 1 d'après photo aérienne IGN de 1952



doc. 2 d'après photo aérienne IGN de 1978



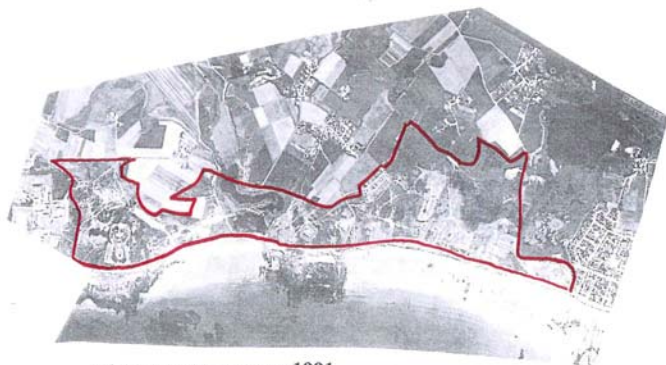
d'après photo aérienne IGN de 1984

doc 3



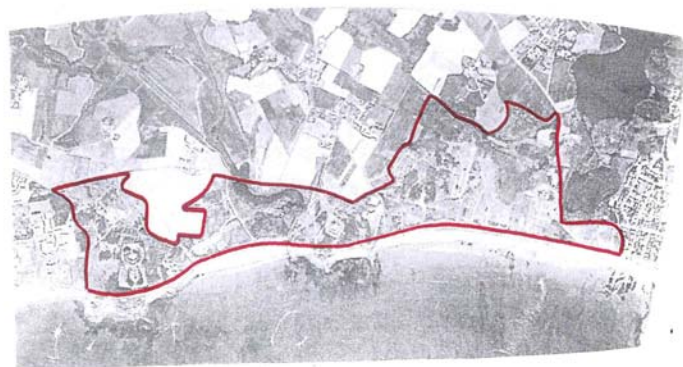
d'après photo aérienne IGN de 1995

doc 5



d'après photo aérienne IGN de 1991

doc 4



d'après photo aérienne IGN de 1997

doc 6

**1984 – doc. 3 - :**

Les **fourrés** mitoyens du centre aéré des officiers mariniers (secteur L sur document b) ont été **fauchés**. Secteur I du document b, l'**érosion** déjà importante en 78 s'est encore **aggravée**, les parcelles cultivées s'avancent à cet endroit sur l'arrière-dune. Le **Petit Loc'h**, quant à lui, semble livré à l'évolution naturelle ; le **plan d'eau supplémentaire** – aux abords de la route côtière – est maintenant visible (créé artificiellement suite à extractions mécaniques de sable). Le Maëva, qui semblait développer les dessertes en 78 (pour devenir le centre d'un projet immobilier plus vaste ?) ne forme plus qu'un bloc structurel isolé. Les sentiers de cheminements sont toujours nombreux et marqués, l'érosion reste globalement forte.

**1991 – doc. 4 - :**

Il y a eu **nette progression des fourrés** coté Sémaphore, c'est aussi le cas aux alentours du Fort du Loc'h et du Maëva (secteurs O & F du document b), et la densification de ces formations végétales est particulièrement impressionnante à l'est du camping de Pen Er Malo, vers l'intérieur des terres (secteur J). Secteur I du document b, les **terres agricoles empiètent sur l'arrière-dune** où une **décharge de gravats** est effective ; une autre décharge est apparue en limite de la zone humide au nord-nord-ouest du camping de la plage (secteur E). Les **mobil-homes** sont immobilisés dans une **zone spéciale d'affectation foncière** (secteur J). Piscine et terrain de tennis viennent équiper le Maëva. Les **sentiers de cheminements** sont **bien présents** sur l'ensemble du site.

*La loi « littoral » de 1986 préserve désormais l'espace des extensions urbaines mais la pression humaine reste néanmoins importante et décelable (érosion, décharges, activités agricoles, touristiques...). 1991 permet d'affirmer que les pelouses arrière-dunaires ont connu une régression importante (envahissement par les fourrés + dégradations diverses).*

**1995 – doc. 5 - :**

A première vue, un phénomène frappant : une **revégétalisation globale du site**, les **sentiers de cheminement** sont **moins nombreux**. La parcelle mitoyenne du centre aéré des officiers mariniers a de nouveau été fauchée. Les endroits les plus érodés sont maintenant ceux correspondant aux décharges de gravats.

*C'est l'entrée de plein pied dans les années 90 : le système capitaliste des profits immédiats a montré ses limites, la prise de conscience environnementale grandit dans l'opinion publique et chez les décideurs. Les politiques de réglementation en faveur des espaces naturels se sont multipliées (loi Littoral de 86, loi Paysage de 93, loi Barnier en 95, directives européennes de 79 et 92...). L'optique dominante n'est (théoriquement) plus à l'exploitation irrationnelle des ressources, elle cherche à réorienter les activités humaines vers un plus grand respect du milieu.*

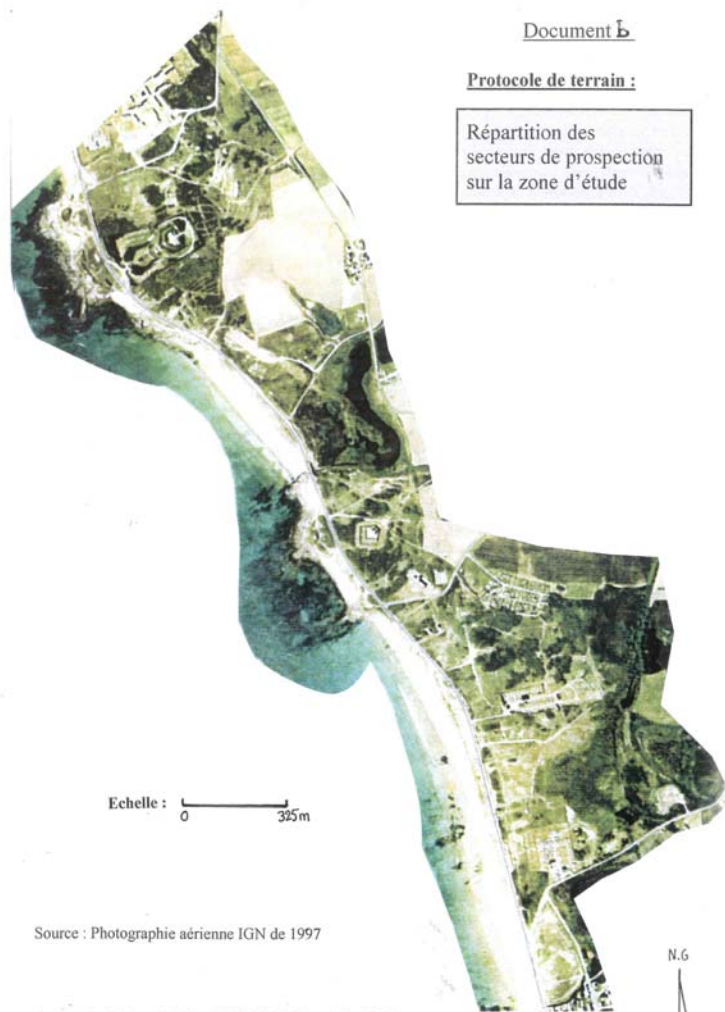
**1997 – doc. 6 - :**

Les sites de **décharge**, à l'**abandon**, sont en voie de recolonisation végétale ; et la parcelle voisine du centre aéré a subi un **fauchage très récent**. Grosso-modo, l'aire étudiée à le même aspect qu'en 1995.

## Document b

### Protocole de terrain :

Répartition des  
secteurs de prospection  
sur la zone d'étude



Echelle : 0 325m

Source : Photographie aérienne IGN de 1997

Document établi par Sophie GUILLAUME – Août 1999

GUILLAUME S, Août 99, « Natura 2000 au Pays de Lorient (...) », Mémoire MST AMVR – Univ Rennes I

## B/ Etude des peuplements végétaux

### a) Matériel & méthode : campagne de terrain, explication des modes de prospection et de récolte des données

La demande districale consistait pour partie en la réalisation d'une cartographie botanique de l'arrière-dune guidéloise. Ceci afin de mettre en évidence les différents peuplements végétaux complétés d'un recensement de l'ensemble des espèces floristiques.

La démarche personnelle – adoptée sur initiative propre – fut la suivante :

La prospection de terrain s'est organisée par secteurs géographiques morcelés. Chacun des secteurs est localisé sur la photo aérienne de 1997 [document a] du site d'étude agrandie au 1/1200<sup>ème</sup> [document b ci-contre], il lui correspond une lettre code d'identification et une fiche de relevés bruts (cf annexes 4 -1 à 4 -14).

Présentation rapide des différents secteurs (document b ci-contre) :

**Secteur A** : un morceau d'arrière-dune entouré d'axes routiers et mitoyen de l'agglomération du Fort-Bloqué (au sud)

**Secteurs B & C** : pelouses arrière-dunaires (et quelques blockhaus) au sud du camping de Pen Er Malo (hachuré), en avant de la zone humide

**Secteur E** : l'ensemble de la zone humide, au nord du camping de la plage (hachuré)

**Secteur J** : entre le camping de Pen Er Malo (au sud) et le terrain des mobil-homes (hachuré au nord), arrière-dune en pelouses et fourrés

**Secteur G** : en amont des deux habitations (zone hachurée à proximité de la route côtière), arrière-dune en pelouses et fourrés

**Secteur F** : entre le Maëva (hachuré au sud) et le fort du Loc'h (hachuré au nord), dominance de fourrés, quelques ouvertures de pelouses

**Secteur O** : au nord du fort du Loc'h, pelouses et fourrés d'arrière-dune

**Secteur M** : les étangs du Petit Loc'h

**Secteur I** : au sud d'une grande parcelle agricole, cette zone correspond à une ancienne décharge de gravats et ses abords, le tout en voie de revégétalisation (la portion hachurée en limite vers l'intérieur des terres est une station d'épuration communale)

**Secteur L** : plusieurs blockhaus en pelouse arrière-dunaire à proximité de la route côtière ; et très rapidement en arrière (NNO), les fourrés dominent

**Secteur H** : lieu-dit « le Sémaphore » : au nord du centre aéré des officiers marinières (hachuré), une mosaïque paysagère de fourrés, prairies et pelouses d'arrière-dune. Au nord de ce secteur H, on aperçoit les bâtiments du complexe « VVF vacances »

Nota : les lettres ne se suivent pas en respectant une cohérence alphabétique, ce qui est normal : elles visent simplement à identifier et localiser les secteurs.

Date:	Heure:	Observateur:	code de la surface observée: (référence à la photo aérienne)
-------	--------	--------------	---

CROQUIS :

**Légende:**

VEGETATION :

ZONES	
recouvrement	
strate	
espèces dominantes	
autres espèces	
espèces ponctuelles	

PRATIQUES (activités humaines) :

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

GUILLAUME S, Août 99, « Natura 2000 au Pays de Lorient (...) », Mémoire MST AMVR – Univ. Rennes 1

Par secteur, une fiche de terrain consigne (voir document c : « fiche de terrain type » jointe au mémoire) :

★ la date et l'heure de la première observation, ainsi que le nom de l'observateur. Il convient de signaler que ces premières observations ont été complétées par des retours multiples sur les secteurs, au cours du temps (la période de récolte des données s'étalant d'Avril à Juillet 99) ;

★ un croquis du secteur prospecté. Il s'agit d'un dessin illustrant une vision aérienne (sur consultation de plusieurs prises de vue réalisées d'avion par un photographe en 1996) doublée d'une vérification de terrain. Les zonages dessinés représentent les tâches visuelles d'espèces floristiques dominantes ;

★ un tableau de la végétation observée. Les zones signalées sur le croquis ont été parcourues par l'observateur qui a relevé pour chacune le recouvrement végétatif au sol (en pourcentage : ombre du couvert végétal projetée au sol) et la strate dominante (hauteur de végétation) imputables. Les espèces dominantes par zone comportent un coefficient d'abondance-dominance :

5 - La plante occupe plus de 80% de la surface

4 - La plante occupe près des trois quarts de la surface

3 - La plante occupe plus de la moitié de la surface

Les autres espèces (non dominantes en l'occurrence) sont nominativement listées dès que leur présence est constatée sur la zone, les espèces ponctuelles enfin sont celles dont seuls quelques pieds épars ont été vus ;

→ une rubrique est consacrée aux pratiques, activités humaines afin de posséder quelques indices de fréquentation du site ;

→ une dernière ligne est réservée à tous types d'informations diverses remarquées pendant l'observation.

La campagne d'inventaire, réalisée pour une grosse partie en solitaire, a reçu au final (mi-Juillet) le soutien d'une Botaniste experte et professionnelle, Mme Claudine FORTUNE, dont la collaboration sur 4 jours de terrain (du 19 au 22/07/99) a permis de passer en revue et de compléter les fiches de terrain pré-établies.

Les croquis de terrain présentent une amorce de cartographie, ils sont ensuite retranscrits et homogénéisés sur un document d'ensemble qui constitue le corps du mémoire (Cartes de végétation 7.1 & 7.2 à suivre) ; soit l'outil de description d'un état des lieux floristique en un point initial, devant servir l'analyse et les propositions.

**Avertissement :** Les zonages cartographiques sont une représentation schématique simplifiée ; il va de soi que sur le terrain la réalité est autrement plus complexe et les limites de zones ne sont pas aussi tranchées. A ce propos d'ailleurs, les relevés visant à tendre vers l'exhaustivité (sans avoir pour autant la prétention d'y parvenir !), des espèces en position « frontière » ont très bien pu être citées dans des zones où on n'a pas l'habitude de les trouver. Dernière indication enfin : les appellations de zones sur les croquis de relevés bruts sont parfois en codification nuancée par rapport à leur affectation cartographique terminale sur le document d'ensemble, ceci s'explique par la différence d'échelle entre les prospections de terrain en observation directe et leur configuration synthétique globale. C'est pourquoi, il paraissait indispensable que les relevés bruts de terrain soient joints au rapport final (en annexes 4-1 à 4-14) ; c'est une source d'information autrement plus riche pour l'œil des spécialistes.

**Nota :** les croquis de terrain ne sont pas dessinés à l'échelle. Par contre les repères infra structurels – tels la route côtière – y sont positionnés pour un meilleur repérage, le tout orienté Nord.

GUILLAUME S. Août 99



Photo 1 : résidus de dune vive.  
 Au premier plan, à droite, une station de Gailllet négligé / *Galium neglectum* ;  
 au centre, de nombreux Panicaults maritimes / *Eryngium maritimum* en fleurs ;  
 et en arrière-plan les Oyat des sables / *Ammophila arenaria*



Photo 2 : l'oeillet des dunes / *Dianthus gallicus*,  
 plante dunaire protégée

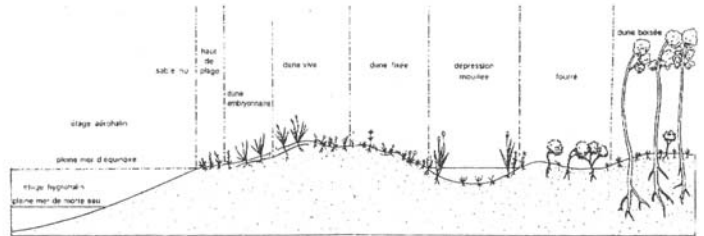
GUILLAUME S. Mai 99



Photo 3 : un aperçu des pelouses de dune fixée, bien végétalisées au printemps

**b) Résultats du travail d'inventaires : un état des lieux de la végétation au point initial**

[cf cartes n° 7.1 & 7.2, tableaux I.a,b, document d et annexes 4-1 à 4-14 (relevés bruts de terrain), ainsi que la photo aérienne – document b -]



Profil théorique d'une dune littorale (inspiré de R.CORLLION et P.DUPONT) - Figure 4

Le schéma du faciès dunaire ci-dessus (figure 4) met en scène les différents milieux cartographiés. La RD 152, dite « route côtière », se positionnant à même la dune vive, le secteur étudié fait intervenir les éléments du profil de la route jusque vers l'intérieur des terres ; laissant de côté la zonation de front de mer non incluse dans le sujet d'étude puisque faisant déjà l'objet à l'heure actuelle d'opérations d'aménagement et de restauration ( première partie du programme districale de réhabilitation côtière).

Ces dunes, d'origine éolienne, se sont mises en place il y a 3000 à 4000 ans (source : J.P FERRAND).  
 Le descriptif suivant reprend les principales unités de la carte 7.1 et les indications de la carte 7.2 .

**1. Résidus de dune vive**

Ce milieu correspond aux restes du cordon de dune mobile à forte accumulation sableuse ; une accumulation favorisée par l'espèce psammophile<sup>99</sup> Oyat des sables (*Ammophila arenaria*), nettement dominante dans ce peuplement, et dont le réseau racinaire en « mailles de filets » permet la fixation du substrat meuble sableux. En accompagnement de l'Oyat, les trois espèces du cortège caractéristique habituel sont présentes : le Panicault des dunes (*Eryngium maritimum*), l'Euphorbe maritime (*Euphorbia maritima*) et le Liseron des dunes (*Calystegia soldanella*) ; ainsi que d'autres taxons<sup>99</sup> typiques tels la Giroflée des dunes (*Matthiola sinuata*), le Gailllet des sables (*Galium arenarium*), le Pourpier de mer (*Honckenia peploides*), le Cakilier maritime (*Cakile maritima*) – cf annexes 4-1 à 4-14 -. Ce qui confère à ce peuplement une valeur patrimoniale soulignée au niveau européen, en code CORINE biotope I6-212 (cf carte 7-2 & document d ) figurant à l'annexe I de la directive communautaire Habitats. En outre, comme l'indique la carte 7-2 , ces résidus de dune vive abritent des plantes protégées au niveau régional (le Gailllet négligé / *Galium neglectum*, la Linaria des sables / *Linaria arenaria*) voire national (le Panicault de mer / *Eryngium maritimum*).

A noter cependant : la dispersion fragmentée de ces dunes blanches en arrière de la route révèle l'effet néfaste de cette dernière sur la configuration naturelle du site... Le cordon dunaire semble avoir subi une forte régression, il ne s'inscrit pas en frange continue de ce côté de la route. Il arrive notamment que ce type

<sup>99</sup> : ces termes sont définis dans le lexique, en fin de Mémoire

GUILLAUME S. Août 99



Photo 4 : dune fixée à recouvrement végétatif moyen voire faible. 2 plants d'immortelles des dunes / *Helichrysum stoechas* en fleurs sont visibles. On aperçoit les tiges rampantes de raisin de mer / *Ephedra distachya* et les touffes herbacées de canche blanchâtre / *Corynephorus canescens* puis au premier plan à droite, une station d'orpin acre / *Sedum acre* fané (couleur rouille)

GUILLAUME S. Août 99



Photo 5 : dune fixée à fort recouvrement.  
(petit chien dent / *Cynodon dactylon*, petite pimprenelle / *Sanguisorba minor*, Panicault champêtre / *Eryngium maritimum*, Thym arctique / *Thymus drucei*, immortelle des dunes / *Helichrysum stoechas*...)

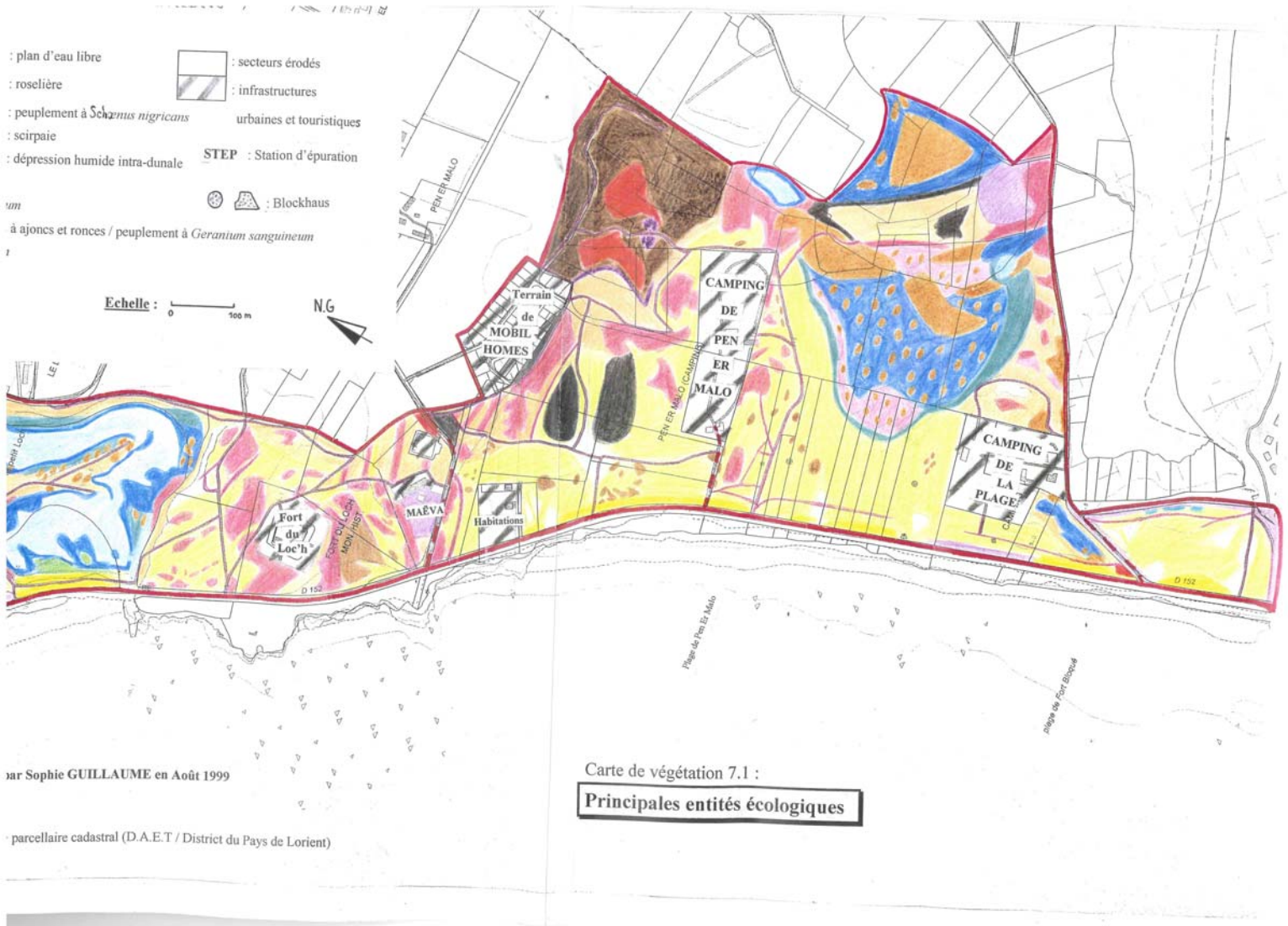




- : plan d'eau libre
- : roselière
- : peuplement à *Schæmus nigricans*
- : scirpaie
- : dépression humide intra-dunale
- : secteurs érodés
- : infrastructures urbaines et touristiques
- STEP : Station d'épuration
- : Blockhaus
- : à ajoncs et ronces / peuplement à *Geranium sanguineum*

Echelle : 0 100 m

N.G



Carte de végétation 7.1 :  
**Principales entités écologiques**

par Sophie GUILLAUME en Août 1999

parcellaire cadastral (D.A.E.T / District du Pays de Lorient)



Carte de végétation 7.2 :

**Intérêts patrimoniaux**

(Déplier)

**ORGANISME COMMANDITAIRE :**

Direction de l'Aménagement, de  
l'Environnement et des  
Transports (D A E T) du **District  
du Pays de Lorient**  
MAÎTRE DE STAGE : Mr Christophe HOUÏSE

ard LEVASSEUR  
oise ROZE

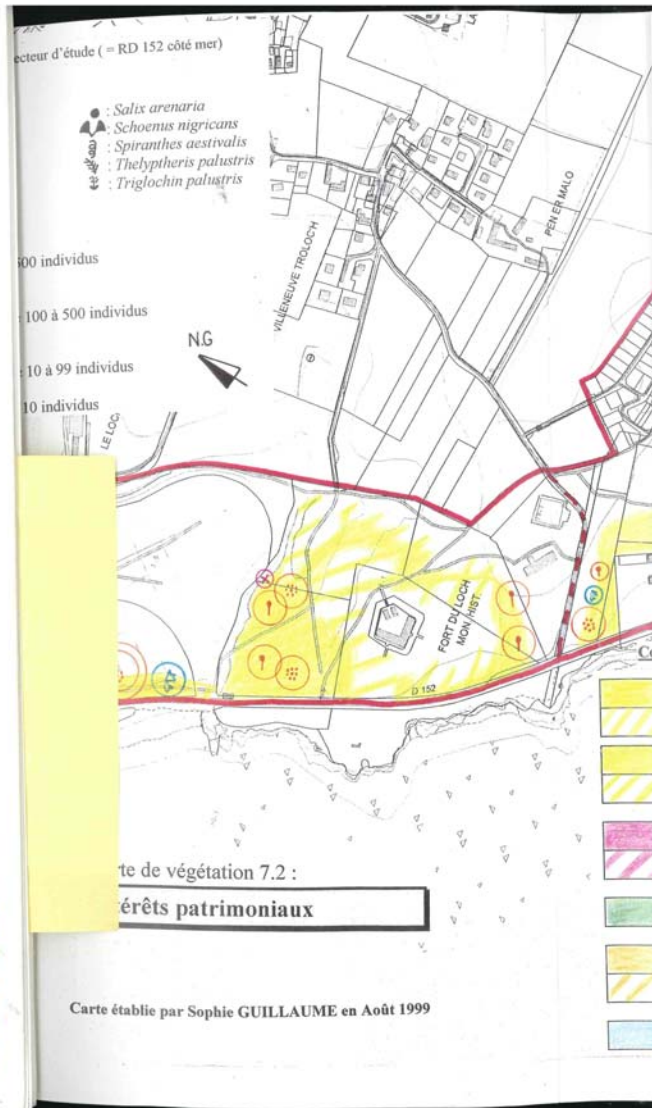
**NOUVEAU AU PAYS DE LORIENT :  
PROTECTION LOCALE ET INTÉRÊT  
PATRIMONIAUX FAIRE SE RENCONTRENT  
DANS LA DÉFENSE DU LITTORAL...**

**UNE ÉTUDE PATRIMONIALE  
DE LA DUNE À GUIDEL - 56 -**

Mémoire de fin d'études de M<sup>me</sup> Sophie GUILLAUME  
réalisé en Août 1999,  
suite au stage professionnel de 5 mois  
du 1/04/99 au 31/08/99

ST AMVR  
1999

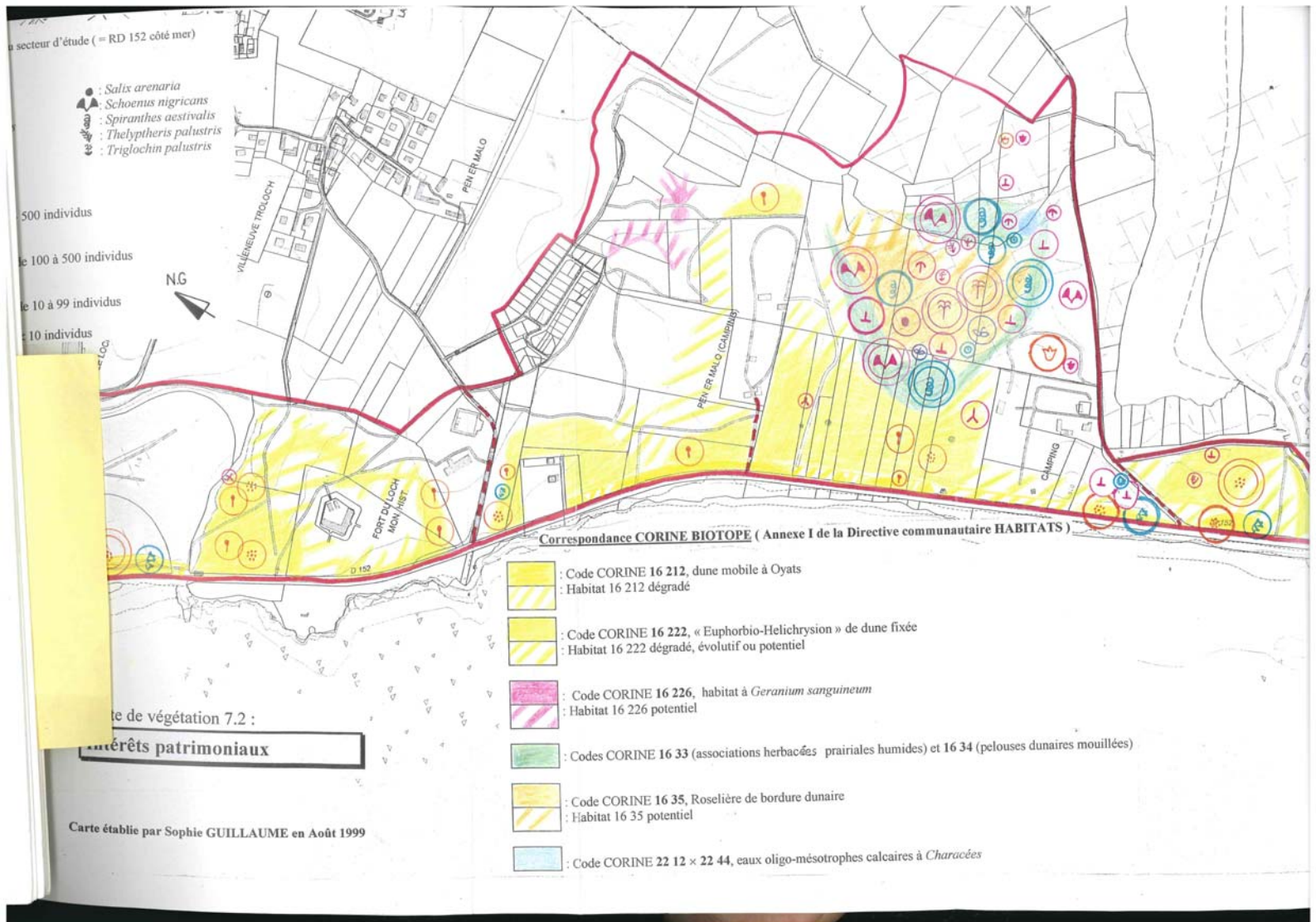
Le contenu de ce document devra faire état de ses références :  
« District du Pays de Lorient (...) », Mémoire MST AMVR - Université de Rennes 1 - 55 p



Carte de végétation 7.2 :

**Intérêts patrimoniaux**

(Déplier)



**LEGENDE :**

**Espèces végétales remarquables :**

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| ☞ : <i>Asparagus prostratus</i>     | ⊥ : <i>Dactylorhiza incarnata</i> |
| ✕ : <i>Asterolinum stellatum</i>    | ⊙ : <i>Dianthus gallicus</i>      |
| ⊥ : <i>Bellardia trixago</i>        | ⊥ : <i>Epilobium palustre</i>     |
| ⊥ : <i>Berula erecta</i>            | ⊥ : <i>Eryngium maritimum</i>     |
| ⊥ : <i>Blackstonia imperfoliata</i> | ⊙ : <i>Galium neglectum</i>       |
| ⊥ : <i>Blackstonia perfoliata</i>   | ⊥ : <i>Linaria arenaria</i>       |

**Statuts floristiques :**

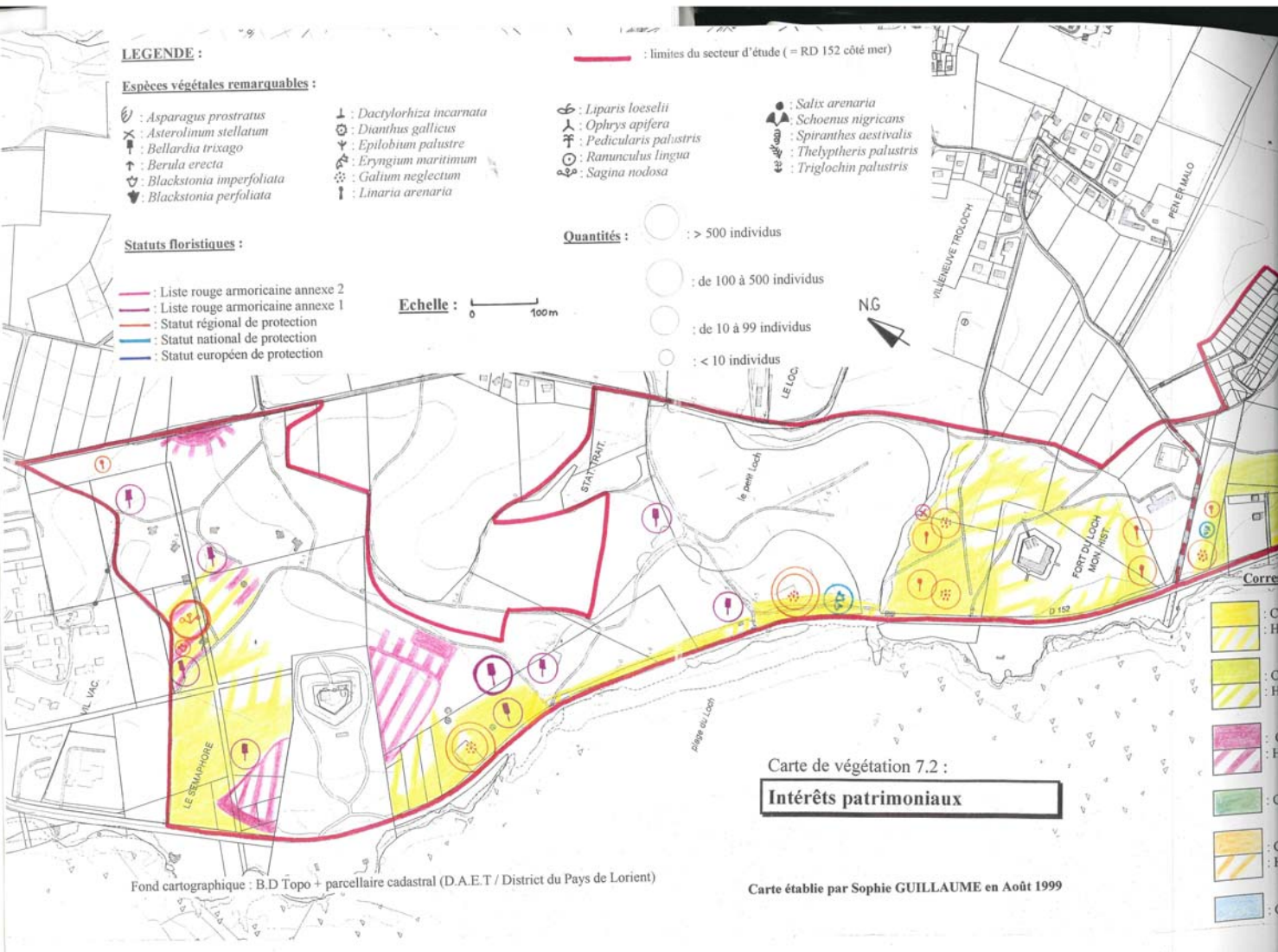
- : Liste rouge armoricaine annexe 2
- : Liste rouge armoricaine annexe 1
- : Statut régional de protection
- : Statut national de protection
- : Statut européen de protection

— : limites du secteur d'étude (= RD 152 côté mer)

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ☞ : <i>Liparis loeselii</i>      | ● : <i>Salix arenaria</i>        |
| ⊥ : <i>Ophrys apifera</i>        | ● : <i>Schoenus nigricans</i>    |
| ⊥ : <i>Pedicularis palustris</i> | ● : <i>Spiranthes aestivalis</i> |
| ⊙ : <i>Ranunculus lingua</i>     | ⊥ : <i>Thelypteris palustris</i> |
| ⊙ : <i>Sagina nodosa</i>         | ⊥ : <i>Triglochin palustris</i>  |

- Quantités :**
- : > 500 individus
  - : de 100 à 500 individus
  - : de 10 à 99 individus
  - : < 10 individus

**Echelle :** 0 100m



Carte de végétation 7.2 :  
**Intérêts patrimoniaux**

Fond cartographique : B.D Topo + parcellaire cadastral (D.A.E.T / District du Pays de Lorient)

Carte établie par Sophie GUILLAUME en Août 1999

Document d :

**Caractéristiques des Habitats communautaires  
présents sur le site étudié**

(Déplier)

Source : « Catalogue des habitats et espèces d'intérêt communautaire  
présents en Bretagne » (cf bibliographie, en fin de Mémoire)

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.212

**Dunes mobiles des cordons littoraux à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)**

Nomenclature phytosociologique : Ce type de végétation correspond à l'Alliance de *Ammophila arenaria*, au sein de la Classe phytosociologique des *Euphorbia parlatii-Ammophila arenaria*.

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

dune mobile : *Ammophila arenaria*, *Festuca juncea*, *Euphorbia parlatii*, *Matthiola sinuata*, *Galium arenarium*, *Calystegia soldanella*, *Eryngium maritimum*, *Diota maritima*.  
revers de la dune mobile : *Galium arenarium*, *Festuca juncea*, *Euphorbia parlatii*, *Eryngium maritimum*.

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.222

***Euphorbia-Helichryson***

**Nomenclature phytosociologique :**

Ce type de végétation regroupe plusieurs communautés de pelouses de la dune fixée, appartenant à l'Alliance de *Euphorbia-Helichryson*, Classe des *Koeleria-Corynephoreta*.

**Statut :**

Habitat prioritaire de l'annexe I de la Directive Habitats

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

dune fixée : *Helichrysum stoechas*, *Rosa pimpinellifolia*, *Ephedra distachya*, *Thymus drucei*, *Artemisia lloydii*, *Euphorbia portlandica*, *Galium mollugo* ssp. *neglectum*, *Dianthus gallicus*, *Silene otites*, *Asparagus prostratus*, *Astragalus byzontinus*, *Orobancha caryophylla*, *Anthyllus vulneraria*, *Aethocharis bulbosa*, *Thesium humifecum*, *Festuca rubra* ssp. *arenaria*, *Galium arenarium*.

diverses espèces annuelles font partie des cortèges floristiques et colonisent les microclimats du tapis des vivaces : *Linaris arenaria*, *Omphalodes litoralis*, *Saxifraga tridactylax*, *Cerastium* ssp. nombreuses espèces de mousses (*Tortula ruraliformis*, *Hornungia petraea*) et de lichens (*Peltigera* ssp., *Cladonia* ssp.)

**Physionomie, Ecologie :**

Pelouses rases très recouvrantes, sur substrat stabilisé sablo-humifère. Communautés végétales riches en méditerranéennes-atlantiques dont certaines sont en limite nord en Bretagne. Cette pelouse ne supporte pas le saupoudrage sableux foliaire et les espèces meurent par asphyxie sous quelques centimètres de sable, lorsque la dune bordière est dégradée.

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.226

***Trifolio-Geranietea sanguinei, Galio maritimi-Geranion sanguinei***

**Nomenclature phytosociologique :**

Les associations regroupées dans cette catégorie appartiennent à la Classe des *Trifolio-Geranietea sanguinei*

**Statut :**

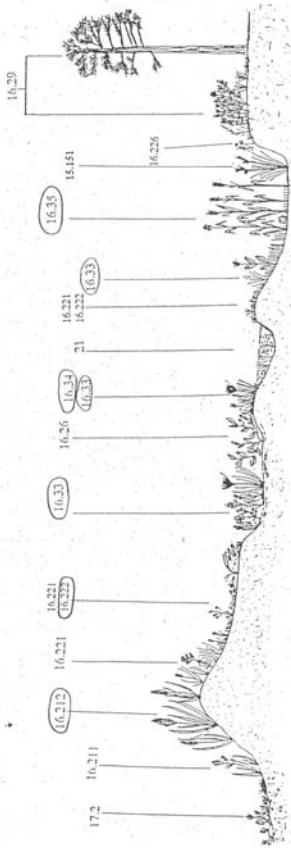
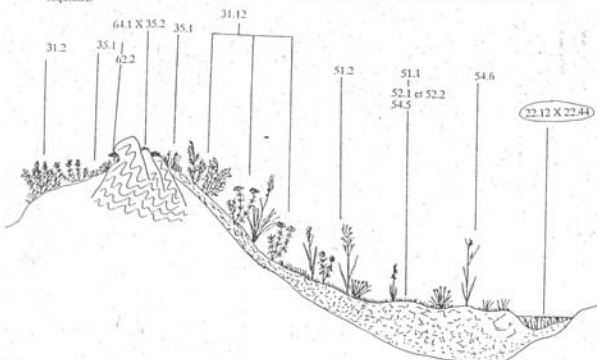
Habitat prioritaire de l'annexe I de la Directive Habitats

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

*Galium verum litorale*, *Festuca rubra* ssp. *arenaria*, *Geranium sanguineum*, *Origanum vulgare*, *Rubia peregrina*, *Vincetoxicum hirundinaria*, *Brechypodium pinnatum*, *Ulex europaeus*, *Koeleria albescens*, *Sanguisorba minor*, ourlets : *Corydalis claviculata*, *Teucrium scorodonia*, *Silene maritima*.

**Physionomie, Ecologie :**

Il s'agit de pelouses et ourlets hémisphériques sur substrat sec bien drainé, pauvre en azote et souvent dans des milieux à exposition chaude qui correspondent parfois à des dunes perchées. Le sol est souvent enrichi en bases ou en débris coquilliers.



**Physionomie, Ecologie :**

La dune mobile à Oyat occupe généralement la partie sommitale du cordon dunaire ; elle est marquée physionomiquement par l'abondance de l'oyat qui se développe en touffes vigoureuses dans les zones d'appari sableux frais. Le grand développement des thalomes des oyats assure une fixation efficace du sable. Sur le revers de la dune mobile, à partir du Finistère et vers le sud, se rencontre l'association à Féruque à feuilles de jonc et Gaillat des sables.

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.31 à 16.35

**Dépressions humides intradunales :**

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.33

**Associations psycho-atlantiques à précontinentales planitaires**

**Nomenclature phytosociologique :**

ces associations appartiennent à la classe des *Molinio-Arhenatheretea elatioris*

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

*Lotus tenuis*, *Trifolium fragiferum*, *Trifolium spumosum*, *Agrostis stolonifera*, *Teucrium scorodonia*, *Potentilla reptans*, *Mentha aquatica*, *Galium palustre*, *Eleocharis palustris*, *Epipactis palustris*, *Anagallis tenella*, *Orchis palustris*, *Oenanthe lachenali*, *Schoenus nigricans*, *Potentilla onstrina*, *Juncus acutus*.

**Physionomie, Ecologie :**

Il s'agit des associations herbacées prairiales humides plus ou moins amphibies, subhéliophiles thermo-atlantiques se développant au niveau des dépressions humides arrière-dunaires.

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.26

**Dunes à *Salix arenaria***

**Nomenclature phytosociologique :**

Communautés à *Salix arenaria* du littoral atlantique, rattachées à l'Alliance du *Salicetum arenariae* et à la Classe des *Rhamno-Pruneteta spinosae*.

**Statut :**

Livre rouge des phytocoenoses littorales

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

*Salix arenaria*, *Ligustrum vulgare*, *Rubia peregrina*, *Rubus* ssp., *Schoenus nigricans*, *Spiranthes ovalis*, *Listera ovata*, *Epipactis palustris*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Samolus valerandi*, *Anagallis tenella*.

**Physionomie, Ecologie :**

Fourrés bas, semi-ouverts, colonisant les dépressions arrière-dunaires, sur un substrat sablo-humifère, humide et parfois inondé en hiver.

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.34

**Pelouses dunaires mouillées (voir Cor. 16.26 : Dunes à *Salix arenaria*)**

Référence Code Directive Habitats : Cor. 16.35

**Roselières de bordures dunaires**

**Nomenclature phytosociologique :**

végétations appartenant à la Classe des *Phragmitet-Caricetea*

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

*Phragmites communis*, *Liparis loeselii*, *Potentilla reptans*, *Mentha aquatica*, *Epipactis palustris*, *Anagallis tenella*.

**Physionomie, Ecologie :**

végétations de roselière dominées par le phragmite, se développant dans les dépressions humides arrière-dunaires.

Référence Code Directive Habitats : Cor. 22.12 X 22.44

**Eaux oligo-mésotrophes calcaires à Characées**

**Nomenclature phytosociologique :**

végétations de la Classe des *Characetia globularis*

**Espèces dominantes et caractéristiques :**

Les espèces dominantes sont des algues calcaires (Characées) : *Chara globularis*, *Chara hispida*, *Chara corniculata*, *Nitella flexilis*, *Nitella translucente*.

**Physionomie, Ecologie :**

Végétations herbacées aquatiques à amphibies des eaux stagnantes des mares et étangs oligo-mésotrophes alcalins, aux eaux enrichies en CaO, dont le pH est supérieur à 6 et qui peuvent s'assécher au cours de l'été ; existent aussi dans les eaux faiblement courantes. Ces végétations s'observent souvent à l'état d'herbiers denses, pauvres en espèces.

milieu, quand il n'a pas complètement disparu (comme c'est le cas dans les secteurs 0, F, I, et H – cf annexes), soit transformé en butte rudéralisée<sup>V</sup> (cf relevé brut du secteur C, en annexe 4 -3) où les espèces floristiques banales de décombres et de terrain vague (Vergerettes, Picrides, Orties, etc.) viennent remplacer les cortèges caractéristiques préexistants. Ce phénomène est sans doute imputable à la proximité de la route : pollution par les substances carbonées d'échappement de véhicules, apports de remblais (déchets de chantiers, terre végétale...), stationnements à même la dune... Autant de perturbations qui modifient les conditions initiales du substrat.

**Ces résidus de dune vive représentent à peine 2% de l'aire étudiée.**

## **2. Pelouses de dune fixée**

Derrière le cordon dunaire – c'est-à-dire ici : après la route côtière – le milieu est à l'abri du front de mer, les rigueurs des embruns et du vent sont moindres. Il se développe alors un tapis végétal à recouvrement moyen à fort ( cf photos 4 et 5) dont la richesse et la diversité floristiques sont importantes et recellent des taxons<sup>V</sup> rares et protégés.

Les espèces dominantes et caractéristiques sont la Laïche des sables / *Carex arenaria* (plante colonisatrice et fixatrice des substrats sableux), l'immortelle des dunes / *Helichrysum stoechas* (justifiant l'appellation « dune grise » : une teinte obtenue entre autres à l'état végétatif de ces plantes) et le Thym arctique / *Thymus drucei*. La strate muscinale<sup>V</sup>, qui contribue au maintien du substrat et évite la remobilisation du sable, n'est que moyennement représentée ici : peut-être une sensibilité au piétinement humain et au grattage de lapins remarqués sur le terrain ? Plusieurs graminées des dunes fixées atlantiques apparaissent sur ces pelouses : Fléole des sables / *Phleum arenarium*, Koelerie blanchâtre / *Koeleria albescens*, Mibore printanière / *Mibora minima*, Canche blanchâtre / *Corynephorus canescens*, Scleropoa raide / *Scleropoa rigida*, Canches caryophyllée et précoce / *Aira caryophylla* et *praecox* (cf relevés bruts de terrain en annexes 4-1 à 4-14).

Les résultats de l'inventaire permettent d'établir concernant ces pelouses des correspondances étroites avec l'habitat européen CORINE biotope 16 222 (cf carte 7-2 et document d ). Ainsi on retrouve l'Immortelle des dunes, la Rose pimprenelle / *Rosa pimpinellifolia*, le Raisin de mer / *Ephedra distachya*, le Thym arctique, l'Euphorbe de portland / *Euphorbia portlandica*, le Gaillet négligé, l'Asperge prostrée / *Asparagus prostratus*, l'Anthyllide vulnérable / *Anthyllis vulneraria*, le Thésion couché / *Thesium humifusum*, le Gaillet des sables, les Céraistes / *Cerastium sp.*, la Linaira des sables, les mousses et les lichens. Au nombre des espèces remarquables figurent le Gaillet négligé, la linaira des sables et la Bellardie germandrée / *Bellardia trixago* - cf carte 7-2; sans oublier les spécimens d'orchidées tels le magnifique et rare Ophrys abeille / *Ophrys apifera* (photos 6.1 et 6.2) ou encore l'Orchis bouffon / *Orchis morio* présentant des stations de plusieurs centaines de pieds (cf relevé brut secteur D en annexe 4 -4).

**Ces espaces ouverts, ras sont bien présents sur le site étudié (de 40 à 50 % sur l'ensemble) mais particulièrement fragmentés et disséminés.**

La végétation y est systématiquement soumise à l'envahissement par des tapis de lagures ovales / *Lagurus ovatus*, plantes symptomatiques d'un milieu dégradé et menaçant à terme la diversité floristique (en association avec divers Bromes ou des Flouves, les Lagures constituent des voiles nitrophiles tendant à supplanter les populations autochtones). Une rudérale<sup>V</sup> colonisatrice des sables secs est ici prépondérante, il s'agit du Petit chiendent / *Cynodon dactylon* ; indicateur d'anthropisation, il se développe particulièrement dans les zones très piétinées des secteurs B, C et D (aux alentours du camping de la plage et à proximité du hameau du Fort bloqué). L'Onagre de Lamarck / *Oenothera erythrosepala* est une autre rudérale répandue sur la dune fixée étudiée.

<sup>V</sup> : ces termes sont définis dans le lexique, en fin de Mémoire



**Espèces floristiques remarquables repérées sur l'aire d'étude**

Espèces végétales	Liste rouge * annexe 1	Liste rouge annexe 2	Statut régional de protection	Statut national de protection	Statut européen ** de protection	Types de milieux correspondants sur le secteur étudié
> <i>Asparagus prostratus</i> (Asperge de mer)	■	■				pelouse de dune fixée
> <i>Asterolimum stellatum</i> (Asteroline en étoile)		■				pelouse de dune fixée
> <i>Bellardia trixago</i> (Bellardie germandrée)	■					pelouse de dune fixée, prairie herbacée
> <i>Berula erecta</i> (Berle dressée)		■				roselière de la zone humide
> <i>Blackstonia imperfoliata</i> (Chlore imperfolié)	■		■			pelouse pionnière (rudéralisée ou non), voire de dune semi-fixée
> <i>Blackstonia perfoliata</i> (Chlore perfolié)		■				pelouse de dune semi-fixée
> <i>Dactylorhiza incarnata</i> (Orchis incarnat)		■				roselière et peuplement à Choin de la zone humide, dépression humide intra-dunale
> <i>Dianthus gallicus</i> (Gillet des dunes)		■		■		zone herbacée
> <i>Epilobium palustre</i> (Epilobe des marais)		■				roselière de la zone humide
> <i>Eryngium maritimum</i> (Panicaut des dunes)		■				résidus de dune vive
> <i>Galium neglectum</i> (Gaillet négligé)	■		■			résidus de dune vive
> <i>Ranunculus lingua</i> (Grande douve)	■			■		roselière de dune fixée roselière de la zone humide

\* : Il s'agit de la Liste rouge armoricaine, l'annexe 1 correspond aux espèces rares dans tout le massif armoricain et subissant une menace très forte ; l'annexe 2 regroupe les taxons rares sur une partie du massif et plus communs ailleurs, mais paraissant néanmoins menacés et / ou en limite d'aire de répartition.  
 \*\* : Le statut de protection européen fait référence aux espèces citées en annexe II de la directive. **Habitats**

**Espèces floristiques remarquables repérées sur l'aire d'étude (suite)**

Espèces végétales	Liste rouge * Annexe 1	Liste rouge Annexe 2	Statut régional de Protection	Statut national de protection	Statut européen ** de protection	Types de milieux correspondants sur le site étudié
> <i>Sagina nodosa</i> (Sagine noueuse)	■		■			pelouse de dune fixée (en mosaïque avec les fourrés d'ajoncs) roselière de la zone humide
> <i>Salix arenaria</i> (Saulx des dunes)	■					en dominance des peuplements ceinturant la roselière
> <i>Sclaeonemus nigricans</i> (Choin noirâtre)		■		■		dans la zone humide : roselière peu dense, prairie humide et peuplement à Choin
> <i>Spiranthes aestivalis</i> (Spiranthe d'été)	■					peuplement à Choin, dans la zone humide
> <i>Thelypheris palustris</i> (Polystic des marécages)	■					roselière de la zone humide
> <i>Triglochia palustris</i> (Troscart des marais)		■				pelouses de dune fixée
> <i>Linaria arenaria</i> (Linaire des sables)		■				peuplement à Choin et roselière peu dense dans la zone humide
> <i>Liparis loeselii</i> (Liparis de loesel)	■			■		pelouses de dune fixée
> <i>Ophrys apifera</i> (Ophrys abeille)		■				roselière peu dense, dans la zone humide
> <i>Pedicularis palustris</i> (Pédiculaire des marais)	■					

\* : Il s'agit de la Liste rouge armoricaine, l'annexe 1 correspond aux espèces rares dans tout le massif armoricain et subissant une menace très forte ; l'annexe 2 regroupe les taxons rares sur une partie du massif et plus communs ailleurs, mais paraissant néanmoins menacés et / ou en limite d'aire de répartition.  
 \*\* : Le statut de protection européen fait référence aux espèces citées en annexe II de la directive. **Habitats**



Photos 6.1 & 6.2 : une splendide orchidée de dune fixée.  
L'ophrys abeille / *Ophrys apifera*. Différents spécimens sont présents sur Guidel : le morphe coloré à gauche et le morphe blanc à droite.



Photo 7 : une zone de fourrés à ajoncs et ronces particulièrement étendue et envahissante [secteur de prospection « I », en aval des mobil-homes]

Ces pelouses arrière-dunaires sont nuancées suivant les relevés (cf annexes), plus ou moins typiques selon leur état de dégradation (piétinement, apports de matériaux...) ; elles recèlent encore un cortège d'espèces végétales diversifié à haute valeur patrimoniale (du point de vue « typicité » tout au moins) mais présentent aussi des indices notoires de modification des peuplement (impact anthropique, érosion, rudéralisation, banalisation...)

### 3. Prairies herbacées

Le sol est ici plus humifère<sup>7</sup>, la végétation se présente en strate plus élevée (environ 50 cm en moyenne) à recouvrement maximal (100%). Richesse floristique et diversité spécifique sont moindres qu'en pelouse arrière-dunaire. Ces peuplements prairiaux mélangent quelques espèces proprement littorales (Laiche des sables, Thym arctique, Bugrane rampante...) avec une majorité d'autres taxons plus communs et représentatifs de l'intérieur des terres : *Dactyle aggloméré* / *Dactylis glomerata*, Flouve odorante / *Anthoxanthum odoratum*, Bromes divers / *Bromus* sp, Cirses / *Cirsium* sp, Fromental / *Arrhenatherum elatius*, Trèfles / *Trifolium* sp... Les graminées abondent dans ces peuplements qui ne constituent pas des entités d'intérêt patrimonial important (aucune correspondance Natura 2000, et seules deux espèces remarquables présentes dans ce type de milieu : la Bellardie germandrée et le géranium sanguin / *Geranium sanguineum*).

Ces prairies représentent environ 30% de l'aire d'étude.

### 4. Les fourrés

De différentes compositions floristiques (fourré à ajoncs, fourré à prunelliers, fourré à ajoncs et ronces) et à stades plus ou moins évolués (du fourré bas de 60 cm, à ajonc et ronce, au fourré arbustif dépassant 3m de hauteur). La forme dominante ici est le fourré à ajonc et ronce à fort degré de rudéralité (Ortie, Sénéçon / *Senecio* sp, Vipérine commune / *Echium vulgare*, Bryone dioïque / *Bryonia dioica*, Vergerette / *Erygeron* sp, Bouillon blanc / *Verbascum thapsus*...). Ces fourrés semblent s'étendre spontanément sur le site et s'avèrent plutôt envahissants (photo 7), recouvrant les pelouses de dune fixée et évoluant vers l'intérieur des terres jusqu'au stade de fourré arbustif : peuplement hétéroclite à ajoncs élevés (*Ulex europaeus* atteignant 1m50), ronces / *Rubus* sp, Sureau / *Sambucus nigra*, Saule / *Salix atrocinerea*, Chèvrefeuille / *Lonicera periclymenum*, pommiers / *Malus domestica* voire même quelques pousses de Chêne / *Quercus pedunculata*.

L'intérêt floristique de ces fourrés, qui occupent actuellement environ 20 à 30% de l'aire étudiée, est pour ainsi dire nul. S'ils ont l'avantage de participer à la mosaïque de milieux et d'offrir un abri à passereaux, de tels fourrés ont surtout l'inconvénient, en se propageant, de supplanter les espaces ouverts et leur cortège végétal caractéristique.

### 5. Ptéridaie

Ces peuplements quasi-monospécifiques à Fougère aigle / *Pteridium aquilinum* sont encore minoritaires sur le site (moins de 5%). Dans le secteur L, au Sud-est du centre aéré des officiers marinières, la ptéridaie est consécutive à une initiative privée de fauchage mécanique (vraisemblablement par un agriculteur du coin) ; le résultat laisse à penser que l'ouverture du milieu ne se fera pas sans poser le problème d'une recolonisation par la fougère, phénomène néfaste à la biodiversité végétale.

<sup>7</sup> : ces termes sont définis dans le lexique, en fin de Mémoire

#### 6. Peuplements à *Géranium sanguin* (photos 8 et 9)

Ces peuplements, variables et disséminés, se développent sur les pelouses, dans les prairies, les ptéridaies ou, dans la majorité des cas, aux abords des fourrés (notamment du côté du Sémaphore, au Nord-ouest de l'aire d'étude). Ils peuvent correspondre à l'habitat communautaire CORINE biotope 16 226 ; ainsi, en accompagnement du *Géranium sanguin*, on retrouve sur le site l'Ajone d'Europe, la Koelerie blanchâtre, la Sanguisorbe officinale / *Sanguisorba minor*, le Thym arctique, la Rose pimprenelle signalés en tant qu'espèces caractéristiques en annexe 1 de la Directive (cf document d).

A noter : les opérations de fauche (au Sud-est du centre aéré et dans le fourré arbustif à l'Est du terrain des mobil-homes), si elles ont favorisé la fougère, ont aussi donné lieu à de belles stations de plusieurs dizaines de milliers de *Géranium sanguin*.

#### 7. Zones rudéralisées

Suivant l'ancienneté de la recolonisation végétale, il s'agit de pelouses ou de prairies qui apparaissent suite aux perturbations infligées par l'homme : décharges de gravats, cultures agricoles anciennes ou de proximité, stationnements anarchiques, tas de débris végétaux, tontes régulières, etc. Ces peuplements donnent libre cours aux espèces pionnières et banalisantes de terrain vague (*Plantain majeur* / *Plantago major*, fêtuques et Bromes divers) ou aux spécimens adventices de culture (*Réséda jaune* / *Reseda lutea*) ou de jardin (*Gesse à larges feuilles* / *Lathyrus latifolius*, Iris exotique).

Il convient de préciser que la représentation des zones rudéralisées est sans doute sous-estimée, car les indices de rudéralisation sont présents sur l'ensemble du site, dans les différents milieux, quelque soit leur degré de naturalité (présence de lagure ovale sur toute l'aire d'étude, idem pour la vipérine, l'onagre de Lamarck, le bouillon blanc, le séneçon jacobé).

#### 8. La zone humide arrière-dunaire au Nord du camping de la plage

Ce milieu d'origine artificielle – une ancienne sablière – offre le résultat d'une recolonisation végétale spontanée assez exceptionnelle de par la rareté, l'originalité, la richesse et la diversité des espèces. Les nuances topographiques, hydrauliques, de salinité et de décalcification ont étroitement imbriqué dans ce marais alcalin<sup>†</sup> différents milieux. La roselière centrale, envahie par les saules, est entourée de pôles à Choin noirâtre / *Schoenus nigricans* et d'une ceinture externe de prairie humide.

Dans la roselière, le phragmite / *Phragmites communis* domine nettement, quoique non excessivement dense, permettant le développement d'autres espèces. L'immersion est ici quasi permanente (excepté un mois ou deux lors des étés secs) et apparaissent de nombreux taxons (cf annexes relevés de terrain 4-5.1 & 4-5.2) héliophytes<sup>†</sup> à hydrophites<sup>†</sup>, les plus représentés sont : la menthe aquatique / *Mentha aquatica*, les prêles / *Equisetum* sp, l'Oenanthe / *Oenanthe* sp, les épilobes / *Epilobium* sp, les écuilles d'eau / *Hydrocotyle vulgaris*, la pulcaire / *Pulicaria dysenterica*, l'eupatoire chanvrine / *Eupatorium cannabinum*, la marisque / *Cladium mariscus* et une grande variété de cypéracées. Cet habitat proche du biotope CORINE 16 35 (cf document d) abrite des espèces à fort caractère patrimonial, telles la spiranthe d'été / *Spiranthes aestivalis* (photo 11) et la grande douve / *Ranunculus lingua* (photo 16) toutes deux de protection nationale, ou encore la pédiculaire des marais, taxon menacé de la liste rouge armoricaine (annexes 5 –1,2,3) où figurent aussi le troscart des marais / *Triglochin palustre* et la berle dressée / *Berula erecta*.

<sup>†</sup> : ces termes sont définis dans le lexique, en fin de Mémoire



Photo 8 : en arrière-plan, une ptéridaie (celle du secteur de prospection « L ») ; et au premier plan des peuplements à *Géranium sanguin* / *Geranium sanguineum* au coeur d'une prairie à fromental / *Arrhenatherum Elatius*



Photo 9 : gros plan sur une station de *Géranium sanguin*, plantes caractéristiques et dominantes d'un habitat communautaire « CORINE biotope » (cf document d)



Photo 10 :  
Le Liparis de Loesel /  
*Liparis loeselii* ssp *loeselii*  
en fleurs, une espèce d'intérêt communautaire



Photo 11 :  
La Spiranthe d'été  
*Spiranthes aestivalis*  
de protection nationale



Photo 12 :  
L'orchis  
incarnat /  
*Dactylorhiza*  
*incarnata*

Les orchidées de la zone humide



GUILLAUME S. Juin 99

Photo 13 : l'épipactis des marais / *Epipactis palustris*



Photo 14 : l'orchis à fleurs lâches  
*Orchis laxiflora*  
(station de pédiculaires des marais /  
*Pedicularis palustris* au premier plan)

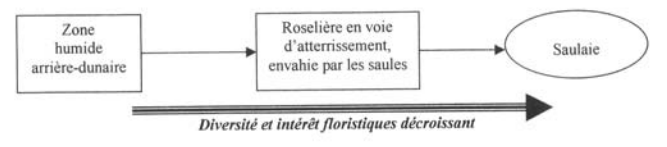
GUILLAUME S. Mai 99

Le peuplement à Choin noirâtre bordant la roselière correspond à un autre habitat européen CORINE 16 34 (cf document d). Il est encore plus riche et diversifié, la strate végétale y est moins haute. Ce milieu ouvert à immersion temporaire est propice au développement des orchidées : Orchis à fleurs lâches / *Orchis laxiflora* (photo 14), Epipactis des marais / *Epipactis palustris* -photo 13- (plusieurs dizaines de milliers d'individus), Orchis incarnat / *Dactylorhiza incarnata* -photo 12-, Spiranthe d'été (plusieurs milliers d'individus) et ... Cerise sur le gâteau : le rarissime Liparis de Loesel / *Liparis loeselii* (photo 10)!! La présence de cette plante ici « serait » d'origine artificielle (introduite par un botaniste dans les années 20), mais inféodée au milieu, elle s'est acclimatée et semble perdurer (quelques dizaines de pieds). Le spécialiste orchidophile Xavier GREMILLET a élaboré en 1998 un rapport d'étude sur le Liparis, les spécimens de Guidel font partie de ses échantillonnages (cf annexe 6). Le statut de protection du Liparis de Loesel est absolu, de régional à communautaire. C'est toujours dans cette zone à choin que s'est produite, en limite de roselière, la découverte la plus insolite de la campagne botanique inventoriative : une station de **linaigrettes à feuilles étroites** / *Eriophorum angustifolium* -photo 17-, accompagnées de quelques plans de *Molinie* / *Molinia coerulea* ... Des végétaux « normalement » inféodés aux tourbières acides de l'intérieur des terres!!! Un phénomène qui mérite en tous cas d'être souligné et illustre à quel point la valence écologique<sup>Y</sup> des plantes peut s'avérer plus subtile qu'on ne le pense!! Le relevé phytosociologique<sup>Y</sup> (C. FORTUNE & S. GUILLAUME - Juillet 99) correspondant à cette station figure en annexe 7, et une fiche le consignant a été expédiée au Conservatoire Botanique de Brest.

La prairie humide de ceinture enfin, peuplement à *Agrostis* / *Agrostis stolonifera*, continue de présenter des végétaux à fort intérêt patrimonial (Spiranthe d'été, Pédiculaire des marais, Orchis incarnat, Choin noirâtre) et peut s'assimiler aux habitats 16 34 et 16 33 (document d).

S'agissant d'une zone humide, le milieu présente déjà en soi une valeur notable au titre des rôles fonctionnels et vitaux propres aux écosystèmes hydromorphes<sup>Y</sup> aujourd'hui en voie de régression sur l'ensemble du globe ; et la présente étude montre en outre que la biodiversité<sup>Y</sup> végétale de ce milieu est non seulement réelle mais aussi dotée d'un intérêt patrimonial considérable (en référence aux critères établis).

Signalons cependant que ce marais arrière-dunaire est soumis aux processus naturels d'atterrissement et de fermeture du milieu :



Les indices d'envahissement par le saule / *Salix atrocinerea* sont déjà plus que perceptibles (pieds de saules spontanés se propageant sur l'ensemble de la zone -photo 15-).

<sup>Y</sup>: ces termes sont définis dans le lexique, en fin de Mémoire



Photo 15 : un aperçu de la **roselière** de la zone humide.  
Dans le fond se développe la saulaie. On aperçoit plusieurs pieds de saules /  
*Salix atrocinerea* au coeur de cette phragmitaie (premier-plan)



Photo 19 : au centre, l'**aire de stationnement** ouverte cet été devant le **Camping de la plage** (à droite) pour désaturer la route côtière. Dans le fond, on aperçoit une randonnée équestre se dirigeant vers le **camping de Pen Er Malo**



Photo 20 : la « **verru paysagère** » du littoral de Guidel : l'**immeuble du Maëva**



Photo 21 : le **Fort du Loc'h**, monument historique



6 : une espèce de protection nationale, dans la roselière : la **grande douve** / *Ranunculus lingua*



Photo 17 : Une espèce insolite, présente dans la zone à choins / *Schoenus nigricans* : la **linaigrette** à feuilles étroites / *Eryophorum Angustifolium*

## 9. Le petit Loc'h

Ces étangs séparés de la mer par un ouvrage hydraulique (vanne à clapet anti-retour) sont ceinturés d'une **roselière dense**, d'une scirpaie aux allures perdues de vasière marine (résidus de salicorne et de glaux maritime), de prairies humides à mésophiles<sup>9</sup>, de massifs de saules et de fourrés. L'inventaire botanique (cf relevé de terrain en annexe), révèle que l'intérêt floristique de ce biotope, s'il a existé, s'avère aujourd'hui révolu. C'est un **milieu qui se ferme** (roselière très fournie et quasi monospécifique, prairies jonchées de fourrés et de saules) qui doit sans doute le maintien de son plan d'eau libre à la profondeur de ce dernier. Reste que le **cordon dunaire** de ce secteur est un des plus impressionnants parmi ceux recensés sur le revers de la route, côté intérieur des terres : il atteint près d'une dizaine de mètres de hauteur et abrite un cortège végétal typique et protégé, surplombant le petit loc'h dont l'attrait paysager (photo 18) est non-négligeable.

Cet état des lieux représente une vision instantanée du site à une période déterminée (Avril à Juin 99), c'est un constat ponctuel. Il est dans ce cas certain que, malgré l'effort d'exhaustivité développé par les relevés de terrain, plusieurs éléments n'auront pu être pris en compte (pour cause de saisonnalité réduite des travaux). Le présent travail comporte une mine de données méritant un suivi rigoureux et un étallement de bilan à l'année (avec prise en compte d'autres éléments de la biocénose<sup>9</sup> - avifaune, par exemple -).



Photo 18 : les étangs du Petit Loc'h cernés par la roselière

<sup>9</sup> : ces termes sont définis dans le lexique, en fin de Mémoire

## II. Contexte humain, jeu des acteurs

### 1°/ Un site support d'activités

Le **camping de la plage**, existant depuis les années 60-70, a connu le statut municipal à ses débuts de fonctionnement. Il est aujourd'hui privé : le propriétaire reste le même depuis de nombreuses années, et un couple gestionnaire a pris ses fonctions récemment (il y a environ un an). D'une capacité de 100 places, la structure n'ouvre que pendant les mois d'été et fait régulièrement le plein en août. Posé en plein sur le site naturel, cet équipement touristique représente un agent de perturbation à la situation peu judicieuse. Sa contenance ne semble pas suffisante face à la demande – au dire des gestionnaires, qui convoitent des projets d'extension –, l'impact n'en est qu'amplifié : un maximum de gens dans un minimum d'espace ? Le piétinement se condense sur la pelouse dunaire qui mène de l'entrée du camping au front de mer : un endroit (secteur « C » sur la photo aérienne) qui a même été affecté au parking temporaire cette année (photo 19) ! La proximité immédiate de la zone humide à haute valeur patrimoniale confère à ce camping une position qui prête à polémique : quel impact cela réserve-t-il aux richesses biocénologiques<sup>9</sup> voisines en période touristique ? (fiabilité des traitements sanitaires ? Déchets ?...). Néanmoins, dans la mesure où la saison d'activité s'avère réduite, la diffusion anthropique s'en tient à une partie de l'année : les tentes disparues, la nature peut plus ou moins reprendre ses droits... Reste que cette installation ne fait pas preuve d'intégration paysagère (notamment concernant ses plantations introduites au nombre desquelles on compte le *Baccharis halimifolia* !!).

Le **Camping de Pen Er Malo**, dont la création remonte à 1974 est lui aussi privé, le propriétaire-gestionnaire du moment exerce depuis 1983. La contenance excède la centaine d'emplacements, auxquels on rajoute les mobil-homes de location qui permettent d'étaler la saison sur toute l'année. Comme pour son concurrent, cette structure affiche complet pendant l'été. L'emprise au sol est plus importante que pour le camping de la plage et, là encore, c'est au beau milieu de l'espace naturel qu'est installée l'infrastructure touristique sans intégration paysagère raisonnée (particulièrement visible depuis le circuit de grande randonnée dont le tracé passe en arrière, vers l'intérieur des terres). Ce qui prête à polémique ici, concernant la position de ce camping, c'est la proximité du site archéologique de Pen Er Malo [vestiges médiévaux] (cf brochure en annexe 8).

En remontant vers Guidel-plages, on rencontre ensuite un « mini-mitige urbain de bord de mer » : **deux habitations particulières** dont la construction se situe dans la première moitié du siècle (avant la loi Littoral à laquelle elles ont échappé). Elles sont toutes deux occupées.

En limite de secteur d'étude, côté continental, tout un **périmètre foncier est affecté aux H.L.L.** (Habitations Légères de Loisir – autrement dit : mobil-homes permanents). Un choix municipal pour cantonner à une zone bien identifiée l'implantation de ces équipements ? Afin d'en éviter l'expansion anarchique (comme cela a peut-être pu se produire dans le passé) ?

Quelques 100 m plus bas s'élève le « **Maëva** ». Vue imprenable sur la mer, ce bâtiment à étage d'une architecture cubique constitue « la verrue paysagère » (photo 20). En tout point de l'espace côtier, pour ainsi dire, il accroche l'œil, gêne la vision ! Initialement chaîne hôtelière (dans les années 70-80 du tourisme florissant), soumise ensuite à la faillite, il abrite désormais des appartements privés habités essentiellement à la belle saison.

Choc des époques : non loin du Maëva à la modernité insolente, apparaissent les remparts du Fort du Loc'h (photo 21), monument historique. Edifié aux environs de 1746 (cf annexe 9), c'est d'abord un ouvrage de défense de Lorient contre les attaques maritimes. Il appartient désormais à la famille du Prince DE POLIGNAC organisée en fondation KERJEAN (cf annexe 10 « convention districale d'ouverture au



Photo 22 :  
La route côtière [ RD 152 ],  
complètement saturée de  
véhicules en  
saison estivale



Photo 23 : Le grand rassemblement évangélique des gens du voyage,  
soit plus de 300 caravanes dans l'arrière-dune  
(derrière les caravanes, il s'agit de la zone humide)



Photo 24 : des restes de décharge de gravats ... (secteur I)

public »). Un bail lie cette institution à la commune, si bien qu'au début des années 2000, le monument devrait à terme retomber dans l'escarcelle municipale (source : J.P FENELON, mairie de Guidel).

Toujours direction Guidel-plages, le site supporte encore une **station d'épuration** (au voisinage des étangs du Petit Loc'h) et **un des centres aérés de la Marine française**.

Outre ces implantations diverses, l'espace naturel en lui-même sert les commodités des riverains et visiteurs.

Les pelouses de dune fixée, aux abords de la route côtière (tout particulièrement secteurs « A,B,C&D » de la photo aérienne), sont le **terrain de jeu préféré des utilisateurs de cerf-volant** : par jour de grand vent, ils sont plusieurs dizaines à occuper les lieux.

S'agissant de terrains plats, il arrive souvent que les scooters s'offrent des « raccourcis à travers dune », plus grave : les **motocross** organisent sur cette côte des rassemblements ponctuels aux divagations dégradantes.

Les plages de cette côte sont recherchées pour la pratique du **surf et autres sports de glisse** : les résidus de dune vive constituent un endroit de choix pour le **dépôt des équipements**, à l'abri des rafales de vent derrière le cordon dunaire, en attendant que le matériel sèche avant de le remettre dans la voiture...

Ces **voitures omniprésentes** hiver comme été, qui stationnent tout le long de la route côtière (photo 22) et grignotent tant qu'elles peuvent la dune vive et les pelouses les jours d'affluence.

Les **promeneurs** sont présents en arrière-dune, épars et peu nombreux en comparaison des quantités astronomiques de gens accumulés sur la plage, de l'autre côté de la route. Visiteurs pédestres qui constituent cependant un dérangement pour l'avifaune quand ils laissent courir leurs chiens.

La zone est soumise par endroits aux **extractions clandestines de sable**, les particuliers viennent sans vergogne se fournir en matière première : la voiture garée sur le bas-côté, quelques seaux... Et le tour est joué ! (bien qu'interdit) Ce qui donne lieu à de grosses poches d'érosion modifiant la topographie initiale (secteur « A » particulièrement touché, secteur « I » quelque peu).

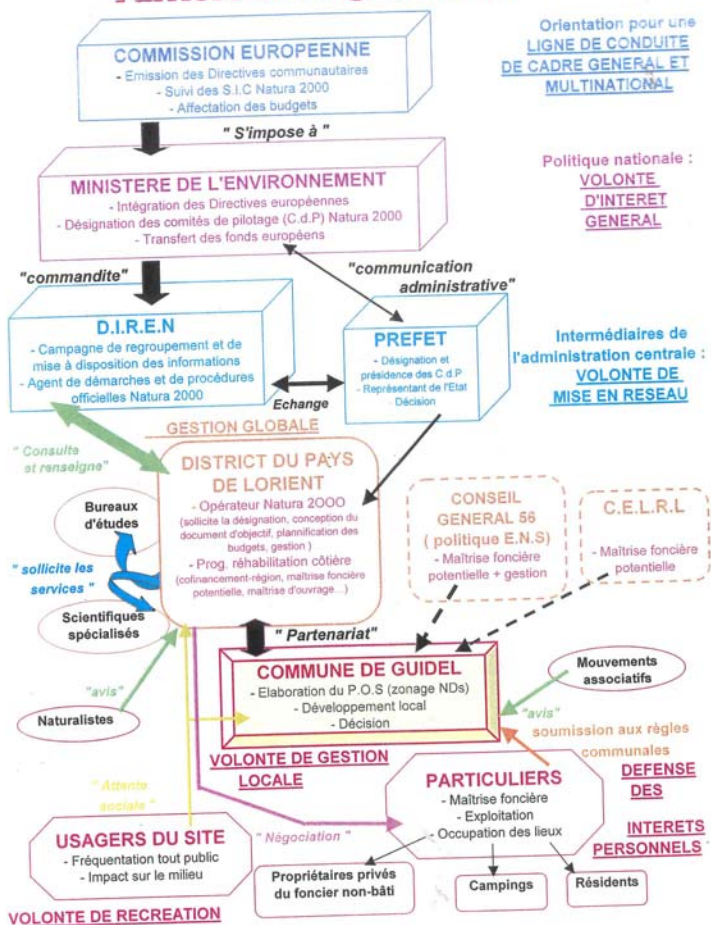
Les **entassements d'ordures** se produisent à petite échelle, dans plusieurs secteurs : surface « I », à l'ouest du petit Loc'h (photo 24), « E » aux abords de la zone humide, et plus généralement dans la plupart des blockhaus. Ce qui, en plus d'apporter une connotation « sale » au site, représente un risque de propagation des espèces rudérales.

L'**installation des gens du voyage** se réalise ponctuellement (une fois l'an) sur les pelouses arrière-dunaires. Cette année, le « **grand rassemblement évangélique** » a réuni plus de 300 caravanes sur les secteurs C,D&G de la photo aérienne ; le séjour a duré un peu plus d'une semaine début juillet (photo 23) et n'a laissé derrière lui que « sable labouré, détritons en tout genre... ». Les résidus de dune vive avaient été éventrés pour faire entrer les caravanes et la zone « C » du site s'est transformée en **parking à touristes** après le départ des forains (photo 19). Un autre parking temporaire a été aménagé courant Juillet sur l'aire étudiée : il concerne la quasi intégralité de la surface I de la photo aérienne (ouest du Petit Loc'h) à l'initiative du District du Pays de Lorient, pour désenclaver la route côtière saturée pendant l'été.

Le canal d'alimentation des étangs du Petit Loc'h, en domaine public maritime, sert les distractions des **pêcheurs amateurs** et les étangs sont des supports de chasse maritime.

...Et pourtant la commune de Guidel est la seule au Pays de Lorient à s'être vue attribuer des « **pavillons bleus européens** » pour ses côtes. Il s'agit d'un éco-label communautaire récompensant les collectivités littorales « qui répondent à des critères d'excellence concernant la gestion globale de leur environnement » (cf annexe 11). Ces critères sont établis en matière de gestion des eaux - assainissement, qualité des eaux de baignade, gestion et économie de la ressource en eau - ; de sensibilisation à l'environnement ; d'environnement général - gestion des déchets, des espaces naturels, urbanisation et aménagement, équipement des plages, prévention des risques naturels, concertations territoriales -.

# Organigramme des acteurs sur l'arrière-dune guidéloise



S.I.C : Site d'Intérêt Communautaire  
E.N.S : Espaces Naturels Sensibles  
P.O.S : Plan d'Occupation des Sols, document d'urbanisme municipal  
C.E.L.R.L. : Conservatoire des Espaces Littoraux et Rivages Lacustres

GUILLAUME, S, Août 99, « Natura 2000 au Pays de Lorient (...) », Mémoire MST AMVR - Univ Rennes 1

Dans ce cadre, la commune est toute désignée pour répondre à des exigences plus poussées dans le domaine du contrôle, du suivi, de l'implication sur des espaces naturels. Car, comme ce paragraphe nous l'a indiqué, la pression humaine qui sévit sur l'aire étudiée nécessite un minimum d'information et de discipline afin de ne pas multiplier plus avant les usages inconsidérés.

## 2°/ Analyse d'acteurs

a) Jeu d'acteurs, élaboration de l'enquête patrimoniale (méthode Ch. FAYAT)

L'organigramme ci-joint restitue la modélisation d'acteurs présentée en rapport avec le site étudié, au terme de la prise de connaissance qu'il a suscité pendant le stage.

La hiérarchie administrative aligne les échelons : du plus important en haut de page, au moins élevé en bas. Les « cubes » abritent les structures institutionnelles supra-nationales et nationales. En dessous d'elles, dans la moitié inférieure de la page, s'envisage le système d'interactions locales autour du secteur étudié dont la commune de Guidel représente le support (position centrale du système assortie d'un figuré jaune faisant ressortir la situation de la zone). En pointillés sont signalés les acteurs potentiels, n'ayant actuellement pas véritablement d'emprise directe sur le milieu, mais pouvant être amenés à s'y impliquer (dans le cadre notamment d'une politique foncière d'ensemble). A chaque catégorie d'acteurs a été assimilé en quelques sortes un trait de conduite dominant, il est figuré en caractères majuscules soulignées (à proximité et de la même couleur que les encadrés concernés). Les liens qui associent les différents intervenants sont spécifiés à chaque fois dans la couleur de la flèche correspondante.

Nota : il s'agit d'une représentation personnelle, elle n'a pas vocation absolue, ne se veut pas unique, ni par trop exhaustive. Précisons d'ailleurs qu'elle s'organise essentiellement en fonction de la Directive Habitats.

Ayant ciblé au travers d'un tel schéma les principaux acteurs concernés par le site, il semblait judicieux de les solliciter dans le cadre d'une enquête patrimoniale. Ce procédé (source : Ch. FAYAT) consiste à soumettre aux intéressés un questionnaire mettant en scène quatre concepts patrimoniaux fondamentaux suffisamment généraux pour comporter un sens auprès des personnes interrogées.

**CONCEPT PATRIMONIAL FONDAMENTAL**

**QUESTION TYPE CORRESPONDANTE**

RICHESSE

« A votre avis, comment peut-on rendre cet espace plus riche ? »

MENACE

« De votre point de vue, quelles sont les menaces qui pèsent sur ces richesses ? »

ADAPTABILITE

« Quels sont les moyens que vous voyez pour y faire face ? »

COHERENCE

« Un projet concernant ce site devra remplir quelles conditions pour être bon à vos yeux ? »

Les personnes soumises au questionnaire ont été sélectionnées de sorte à faire partie des catégories d'acteurs préfigurées dans l'organigramme, et surtout en fonction d'un critère essentiel à la pertinence des réponses : leur connaissance de l'aire d'étude (bonne visualisation des lieux, ayant visité le terrain au moins une fois...).



Par conséquent la liste des enquêtés est la suivante :

<b>Catégorie d'acteurs</b>	<b>Identité et statut</b>	<b>Justification du choix</b>
PARTICULIERS	<p>✗ Mme Marie-Claude DOGUET Propriétaire-gestionnaire du camping de Pen Er Malo</p> <p>✗ Mr &amp; Mme ----- (conservent l'anonymat) Couple gérant du Camping de la plage</p>	<p>Le camping étant implanté sur le site, la visualisation et la connaissance des lieux va de soi.</p> <p>Idem que pour le camping précédent</p>
COMMUNE DE GUIDEL	<p>✗ Mme Laurette ROBERT-ROCHER Responsable du Point d'Information Tourisme</p> <p>✗ Mr Jean-Pierre FENELON Adjoint à l'environnement en mairie de Guidel</p>	<p>Représentativité de la branche touristique et connaissance du site</p> <p>L'espace naturel entre dans le cadre de ses fonctions, il a une sensibilité particulière pour le secteur (désir de valorisation)</p>
MOUVEMENTS ASSOCIATIFS	<p>✗ Mme Annie RIO Responsable de la section SEPNB de Guidel</p>	<p>A la tête de l'antenne associative guidéloise, elle milite pour la préservation des espaces naturels et connaît bien le site</p>
DISTRICT DU PAYS DE LORIENT	<p>✗ Mr Christophe HOUISE Ingénieur en environnement DAET / District, et futur Chargé de mission au comité de pilotage du SIC</p> <p>✗ Mr Christian JOURDREN Ingénieur au services des espaces naturels du District</p>	<p>Principal représentant du District « opérateur local », il a mené, sollicité et consulté plusieurs études sur le secteur</p> <p>représentant du District « gestionnaire de sites»,</p>
DIREN	<p>✗ Mr Daniel LASNES Délégué régional chargé du suivi du SIC 56 059</p>	<p>Il est tenu informé de l'évolution du dossier et a personnellement visité les lieux</p>

BUREAUX D'ETUDES	<b>X</b> Mr Jean-Pierre FERRAND à son compte sur le Bureau d'études : « Conseil en Environnement » [Hennebont -56-]	Il est l'auteur de nombreuses études concernant le littoral de Guidel - Ploemeur. Il a le recul de plusieurs années concernant les lieux et connaît particulièrement bien le secteur .
SCIENTIFIQUES SPECIALISES	<b>X</b> Mme Claudine FORTUNE Botaniste professionnelle	Elle a réalisé une campagne de terrain sur l'aire étudiée, en soutien inventorial au présent mémoire ; et s'est ainsi faite une idée précise des lieux
NATURALISTES	<b>X</b> Mx « Y » (conserve l'anonymat) Ornithologue	Le littoral de Guidel est depuis longtemps un de ses terrains habituels d'observation

b) Résultats d'enquête

Les résultats bruts de l'enquête figurent dans les tableaux II a,b,c,d ( pages suivantes)

Tableau II. a

Résultats bruts de l'enquête patrimoniale			
Concepts patrimoniaux fondamentaux			
Personnes enquêtées	RICHESSE	MENACE	ADAPTABILITE
Mr & Mme ..... (conservent l'anonymat) Gestionnaires du Camping de la plage (Entretien oral du 21/06/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver l'aspect naturel</li> <li>✓ Conserver la notion de grand espace, optimiser l'aspect « site plat » (accessibilité tout public)</li> <li>✓ Valoriser l'attrait touristique (proximité de la mer et paysage remarquable)</li> <li>✓ Garder un site sauvage</li> <li>✓ Que ça reste un espace tranquille</li> <li>✓ Utiliser une réglementation stricte contre l'urbanisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'installation des gens du voyage sur la dune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aux écologistes de réagir !</li> </ul>
Mme Marie- Claude DOGUET Propriétaire du Camping de Pen Er Malo (Entretien oral du 21/06/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conserver l'aspect naturel du milieu</li> <li>✓ Rendre le site accessible à tous</li> <li>✓ Aménager des parkings afin que les gens ne se garent pas n'importe comment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une insuffisance structurelle en matière de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Que les collectivités locales aménagent...</li> </ul>
Mme Laurette ROBERT-ROCHER Responsable du Point Info Tourisme de Guidel (Entretien oral du 06/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mener une gestion écologique</li> <li>✓ Rechercher l'ouverture au public avec dilution de la fréquentation sur l'ensemble de l'arrière-pays pour limiter l'afflux excessif de bord de mer</li> <li>✓ Parvenir à un site fonctionnel sur le plan touristique, saison étalée, comprenant l'adoption de systèmes de découverte et de sensibilisation aux milieux (avec précautions inhérentes à ceux-ci)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les constructions elles sont nécessaires mais se doivent d'épargner la beauté du site</li> <li>✓ Le manque d'infrastructure touristique, à développer dans le respect et la mise en valeur du patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter le milieu en place</li> <li>✓ Favoriser son écologie</li> <li>✓ Organiser l'accessibilité (que les gens puissent profiter de l'espace sans tout déranger)</li> </ul>
Mr Christophe HOUISE Ingénieur en environnement à la D.A.E.T-District et futur chargé de mission au comité de pilotage du S.L.C - S6 050 (Entretien oral du 08/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Répondre aux attentes du public en termes de « découverte de nouveaux espaces »</li> <li>✓ Gérer la fréquentation</li> <li>✓ Rechercher une diversité écologique</li> <li>✓ Que les coûts de gestion soient supportables par les collectivités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un plan de gestion (qui prenne en compte les espaces naturels et la maîtrise des flux humains)</li> <li>✓ Obtenir une maîtrise foncière publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Répondre aux attentes du public en termes de « découverte de nouveaux espaces »</li> <li>✓ Gérer la fréquentation</li> <li>✓ Rechercher une diversité écologique</li> <li>✓ Que les coûts de gestion soient supportables par les collectivités locales</li> </ul>

Tableau II. b

Résultats bruts de l'enquête patrimoniale (suite)			
Concepts patrimoniaux fondamentaux			
Personnes enquêtées	RICHESSE	MENACE	ADAPTABILITE
Mr Jean-Pierre FERRAND Bureau d'étude « Consci en environnement » [Hennebont -56 ] (Entretien oral du 12/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En considérant 3 volets étroitement liés (écologie, paysages et usages), il s'agit de partir d'un constat de situation d'abandon, de laisser-aller, de dégradation des milieux</li> <li>✓ Rétablir un entretien de la mosaïque de milieux</li> <li>✓ Prendre en charge les nuisances</li> <li>✓ Procéder à une politique d'accueil dans un souci de moindre impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les processus naturels intrinsèques au milieu, qui induisent des changements évolutifs</li> <li>✓ La fréquentation non maîtrisée, difficile à fort impact sur ce milieu fragile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Se servir des réglementations, mais savoir y ajouter des actions de gestion</li> <li>✓ Que la collectivité puisse mettre en place ses choix d'aménagement</li> <li>✓ Définir des objectifs et des orientations de gestion clairs concernant les espaces naturels et l'accueil du public</li> <li>✓ Se servir de Natura 2000 comme support mais pas en tant que ligne de conduite exclusive</li> </ul>
Mr Jean-Pierre FENELON Adjoint à l'environnement en mairie de Guidel (Entretien oral du 12/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Supprimer le camping de la plage (le convertir éventuellement en locaux d'études)</li> <li>✓ Positionner sur le site une infrastructure intercommunale type « maison du patrimoine... »</li> <li>✓ Traverser le secteur suivant un circuit à étapes, par exemple : maison du patrimoine, vestiges archéologiques de Pen Er Malo, musée du Fort du Loc'h, visite de la ria du Loc'h...</li> <li>✓ Ne pas se cantonner au front de mer, développer l'arrière-pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La fréquentation sauvage des gens et leur mauvaise connaissance du milieu</li> <li>✓ La non mise en valeur des lieux, l'ignorance et les mauvais traitements qui en résultent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre sous tutelle les collectivités territoriales afin de servir la gestion publique</li> <li>✓ Canaliser le public, guider les pénétrations et les promenades (nécessité de points de confluence thématiques)</li> <li>✓ Supprimer les enclaves privées, mener des procédures d'envergure</li> </ul>

GUILLAUME, S  
Juin 99



Photo 25 :  
un point de vue intéressant ; l'un des seuls à échapper  
aux impacts urbains.  
Ce panorama est offert depuis un sentier de cheminement existant  
(secteur de prospection « L »)

3<sup>ème</sup> partie :  
**DIAGNOSTIC**  
**ET**  
**PROPOSITIONS**

Tableau II. c

Résultats bruts de l'enquête patrimoniale (suite)			
Concepts patrimoniaux fondamentaux			
Personnes enquêtées	RICHESSSE	MENACE	ADAPTABILITE
Mme Claudine FORTUNE Bouliste spécialisée [secteur morbihannais] (Entretien oral du 29/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intervenir sur les bords afin d'éviter une recolonisation du milieu par des espèces banales et rudérales</li> <li>✓ Limiter la pression humaine sur la zone humide, veiller à mettre en place un secteur tampon avec les activités avoisinantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'entrecroisement, l'évolution intrinsèque de la végétation, qui menace la biodiversité</li> <li>✓ La pression humaine, ses impacts sur le milieu...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pratiquer le fauchage et l'étrépage des forêts les plus envahissantes</li> <li>✓ Mettre en place le pâturage sur certains secteurs</li> <li>✓ Mixer les méthodes de gestion</li> <li>✓ Canaliser le public</li> <li>✓ Limiter la population de saules dans la zone humide, y pratiquer le drainage de pâturages</li> </ul>
Mr Christian JOURDREN Ingénieur au services « Espaces naturels » du District du Pays de Lorient (Entretien oral du 28/07/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Supprimer la route côtière (idée : marquer le coup ponctuellement dans un premier temps, recouvrir la route de sable pendant les journées de l'environnement pour donner au public une vision de l'espace naturel respecté)</li> <li>✓ Supprimer le Maëva (la verne !)</li> <li>✓ Supprimer les campings</li> <li>✓ Supprimer les départs de gravats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le tourisme : piétonnement véhicules, chevaux, V.T.T.</li> <li>✓ La dynamique naturelle du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ne pas gratifier sur l'espace naturel</li> <li>✓ Aller dans le sens d'une reconquête du milieu</li> <li>✓ Ne pas artificialiser plus avant le secteur</li> <li>✓ Bien mettre en évidence les objectifs poursuivis</li> <li>✓ Prendre compte des contraintes du site pour avoir un équilibre</li> <li>✓ Concilier les impératifs de gestion et de développement local</li> <li>✓ Bénéficier d'un personnel formé et sensibilisé aux questions de gestion des espaces naturels</li> </ul>
Mr Daniel LASNES En poste à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) de Bretagne chargé du suivi du S.L.C. 36 059 (Entretien oral du 04/08/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaborer un document d'objectifs adapté</li> <li>✓ Mettre une gestion qui prenne en compte l'impact humain, qui parvienne à le canaliser au mieux</li> <li>✓ Bien connaître l'existant au préalable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La pression humaine : le tourisme balnéaire estival ou encore les activités dues à la fréquentation citadine lorientaise au sens large</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conjuguer Natura 2000 avec les opérations d'aménagement du District</li> <li>✓ Mettre en place le volet « évaluation » du document d'objectifs</li> <li>✓ Assurer contrôles et suivis</li> <li>✓ Bénéficier des contributions financières Européennes et nationales en vue d'une gestion intégrée</li> <li>✓ Apporter une consistance juridique au document d'objectifs</li> </ul>

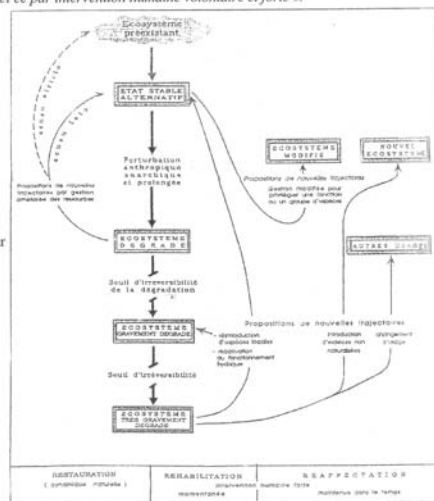
Tableau II. d

Résultats bruts de l'enquête patrimoniale (suite et fin)			
Concepts patrimoniaux fondamentaux			
Personnes enquêtées	RICHESSSE	MENACE	ADAPTABILITE
Mx « Y » (conservé l'anonymat) Ornithologue (Entretien oral du 12/08/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter l'accès</li> <li>✓ Protéger les secteurs intéressants (la zone humide : refuge à avifaune remarquable)</li> <li>✓ Soumettre le petit Loc'h au régime des marées (vannes à réactiver)</li> <li>✓ Déplacer le camping de la plage praticable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La pression humaine</li> <li>✓ La route côtière</li> <li>✓ Le grand rassemblement évangélique des gens du voyage</li> <li>✓ Les 4-4 le motocross, les chevaux</li> <li>✓ Les promeneurs, leurs chiens, et les chasseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser l'accueil et la circulation</li> <li>✓ Supprimer la RD 152 (la déporter sur la desserte intérieure)</li> <li>✓ Informer le public (signalétique)</li> <li>✓ Assurer la surveillance</li> <li>✓ Réglementer les pratiques néfastes au milieu</li> </ul>
Mme Annie RIO Responsable de la section SEPANI (Société Etude et de Protection de la Nature en Bretagne) de Guéde (Entretien oral du 25/08/99)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contrôler la fréquentation sur les différentes parties du site en fonction de leur qualité, de leur fonction</li> <li>✓ Obtenir des bilans sur la flore, la faune, les menaces, etc.</li> <li>✓ Mettre au point des estimations sur les possibilités envisageables, sur ce qui est supportable pour le milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'impact humain, avec les activités qui y sont liées : transports, sports, camping, tourisme, fréquentation de la zone humide</li> <li>✓ L'urbanisme (il s'agit indifféremment de logements, de grosseries, de commerces)</li> <li>✓ La mentalité sociale : grosse tendance à la logique de consommation (un espace naturel ne vaudrait que par sa valorisation au niveau des équipements de loisirs !)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Posséder des études rigoureuses en amont et en aval du projet</li> <li>✓ Si le projet est de grosse envergure, à gros financements : contrôler les affectations budgétaires, qu'elles respectent les objectifs initiaux</li> <li>✓ Dès l'y a sur le terrain, sur le milieu, lui attribuer des objectifs, évaluations, bilans réguliers</li> </ul>

**I. Entrée en matière théorique : l'écologie de la restauration**

Selon ARONSON & al, la **restauration sensu stricto** définit la « transformation intentionnelle d'un milieu pour y rétablir l'écosystème<sup>VI</sup> considéré comme indigène et historique, afin d'en revenir à sa structure, sa diversité et sa dynamique ». Tandis que la **restauration sensu lato** concerne plutôt le « rétablissement de la biodiversité<sup>VI</sup>, de la structure et des fonctionnements d'écosystèmes présentant encore un niveau suffisant de résilience<sup>VI</sup> - cas d'une dégradation non-irréversible) pour que l'intervention de l'homme soit, si possible, limitée à une diminution puis à un contrôle de son niveau de pression ». Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif premier reste le rétablissement de la biodiversité, la structure et la dynamique de l'écosystème préexistant. L'objet d'étude du présent rapport correspond plutôt à un contexte visant à « stopper la dégradation et à remettre l'écosystème dégradé, mais présentant encore un niveau suffisant de résilience, sur la trajectoire<sup>VI</sup> dynamique censée être la sienne avant la perturbation ». Ce qui signifie qu'on s'inscrit ici dans une logique de **restauration au sens large du terme**. C'est même plus particulièrement de réhabilitation qu'il s'agit puisque le District du Pays de Lorient affiche sa politique sous l'intitulé d'un « programme de réhabilitation côtière ». La réhabilitation, toujours selon ARONSON & al, vise à « réparer les fonctions endommagées ou tout simplement bloquées d'un écosystème en le repositionnant sur une trajectoire favorable ». Restauration comme réhabilitation cherchent à « recréer des systèmes autonomes (ou durables) caractérisés par une succession dans les communautés animales et végétales, et par la capacité de réparer eux-mêmes les méfaits dus à des perturbations modérées naturelles ou anthropiques ». A la différence près que la réhabilitation nécessite un « démarrage forcé d'une nouvelle trajectoire de l'écosystème tout en combattant les conditions d'établissement d'un seuil d'irréversibilité, et ce par intervention humaine volontaire et forte ».

Figure 5 :  
Modèle général décrivant la dégradation des écosystèmes et les trois voies majeures envisagées pour y remédier [ ARONSON & al ]



<sup>VI</sup> voir lexique, en fin de Mémoire

MAI 99

GUILLAUME S



Photo 26 : au centre, la zone humide du nord du camping de la plage; l'arrière-dune est bien végétalisée au premier plan. L'intérieur des terres apparaît en fond de décor

GUILLAUME S



Photo 27 : un massif d'ajoncs / *Ulex europaeus* en fleurs au début du printemps

## II. Ce qui ressort du bilan :

### 1) En ce qui concerne la végétation

Comme on s'en aperçoit dans l'état des lieux, l'ensemble de l'aire étudiée s'avère riche d'une variété de milieux de qualités inégales. Le principal atout du site réside ainsi dans sa mosaïque paysagère et dans les quelques bijoux qu'elle renferme :

- La zone humide au nord du camping de la plage dont le patrimoine botanique est extrêmement intéressant
- Les pelouses de dune fixée, espaces ouverts dotés d'une bonne diversité floristique
- Les résidus de dune vive et leur cortège typique, assurant partiellement et malgré la route côtière une certaine continuité avec le front de mer

A la distinction des milieux dunaires du reste du département (massifs de Gâvres-Plouhinec, d'Erdeven-Plouharnel), il semble que nous soyons ici confrontés à un milieu très évolutif. Le maintien des pelouses dunaires en place n'est pas certain, l'ampleur des prairies herbacées hautes et des fourrés à ajoncs & ronces peut poser problème.

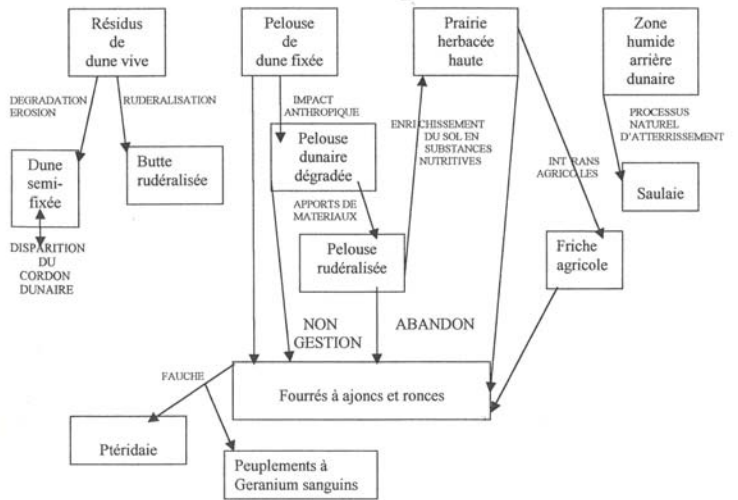


Figure 7 : tentative d'élaboration de scénarios évolutifs sur l'arrière-dune guideloise (S. GUILLAUME -Août 1999)

Ce site arrière-dunaire, bien que gardant quelques facettes au caractère plus ou moins naturel, a été profondément modifié par l'homme : soumis au pâturage jusque dans les années 50, atteint ensuite par le mitage urbanistique, la fréquentation touristique...

Divers usages inconsiderés se sont succédés et multipliés : stationnements anarchiques, décharges de gravats, extractions de sable, camping sauvage, etc.

... Avec sur fond de toile l'abandon de tout entretien du milieu !

## 2) En ce qui concerne le contexte humain

Ainsi que le montrent les résultats de l'enquête patrimoniale, la **principale richesse** de ce site se trouve pour la quasi unanimité des personnes interrogées **dans le milieu lui-même**, à savoir son caractère « naturel » (dixit les gérants du camping de la plage et L. ROBERT-ROCHER), « sauvage » (M.C. DOGUER). C'est en partant de ce postulat qu'il leur semble possible de rendre l'espace plus riche : en « menant une gestion écologique » (C. HOUISE) « qui tienne compte de l'impact humain » (D. LASNES), ou encore « en entretenant la mosaïque de milieux » (J.P. FERRAND). Mais si tous s'accordent à reconnaître l'importance de ce patrimoine naturel pour la région lorientaise, beaucoup soulignent les **menaces qui le mettent en péril**. Récurrentes dans les discours, elles sont essentiellement de deux ordres :

### → **L'évolution intrinsèque au milieu d'une part :**

« l'enfrichement » (C. FORTUNE), la « dynamique naturelle » (C. JOURDREN), la « déperdition écologique » (C. HOUISE).

### → **Et la pression humaine d'autre part :**

« les gens du voyage » (Mr&Mme---, Mx Y), les « constructions » (L. ROBERT-ROCHER), le « tourisme » (C. JOURDREN), la « fréquentation citadine lorientaise et balnéaire » (D. LASNES), la « fréquentation sauvage » (J.P. FENELON), « non-maîtrisée » (J.P. FERRAND), la « surfréquentation / surexploitation » (C. HOUISE), les « 4x4 , motocross, chevaux » (Mx Y), « l'impact humain » (A. RIO).

Et, en effet, c'est sur cette dernière menace – la pression humaine – qu'il convient de s'attarder. Le descriptif (non-exhaustif, malheureusement !) des activités auxquelles le site est soumis révèle combien ce secteur subit d'agressions et de pratiques aggravant sa dégradation déjà par trop avancée. A y regarder de plus près, on a vite fait de réaliser que ces comportements humains peuvent s'assimiler à un sans gêne intolérable ou à une ignorance alarmante de la fragilité du site et des conséquences de l'acte porté.

**Auquel cas, plus encore que par la répression, c'est par l'information, l'éducation et la pédagogie qu'il peut devenir possible d'inverser la tendance « dégradation croissante du patrimoine littoral au Pays de Lorient ». De même qu'il est urgent de procéder aux opérations de réhabilitation du milieu, il est au moins autant prioritaire de mener sans délais à la prise de conscience ce voisinage humain complice – consciemment ou inconsciemment – de la perte accélérée d'une richesse naturelle pourtant reconnue.**





Photo 28 : un exemple de mosaïque « fourrés et prairies »

III. Mise en lumière de plusieurs zones sensibles et détermination des objectifs généraux

Tableau III : Zones sensibles repérées

NIVEAU DE PRIORITE	ZONE	CRITERES DE SENSIBILITE	BESOINS
1	Zone humide au nord du Camping de la plage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ plusieurs habitats Natura 2000</li> <li>✓ richesse et diversité de la flore</li> <li>✓ nombreuses espèces d'intérêt patrimonial aux populations bien représentées</li> <li>✓ indices d'impact anthropique (sanitaires sauvages, dépôts clandestins d'ordures diverses)</li> <li>✓ boisement croissant du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Une protection stricte</li> <li>↪ préserver la zone du piétinement</li> <li>↪ établir un secteur périphérique tampon</li> <li>✗ Un blocage du processus de fermeture du milieu (entretien des peuplements végétaux)</li> </ul>
2	Secteur « A » (photo aérienne) Pelouse de dune fixée au NNW du Fort-Bloqué	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ surfréquentation</li> <li>↪ piétonne : joueurs de cerf-volant, promeneurs et chiens</li> <li>↪ motorisées : motocross, scooters</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ une campagne de sensibilisation et d'information</li> <li>✗ surveillance des lieux</li> <li>✗ restauration du milieu</li> <li>✗ réaffectation ?</li> </ul>
3	Secteur « H » Le Sémaphore Différents milieux en mosaïque	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ extractions de sable clandestines</li> <li>✓ envahissement par les fourrés</li> <li>✓ processus évolutif de fermeture écologique et paysagère du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ rétablir un entretien de la mosaïque de milieux</li> </ul>
2	Secteur « I » Ancienne décharge de gravats (proximité du petit Loc'h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ rudéralisation presque généralisée des peuplements végétaux</li> <li>✓ pratiques agricoles néfastes : apports de débris végétaux</li> <li>✓ les tracteurs sillonnent le secteur</li> <li>✓ persistance de dépôts d'ordures</li> <li>✓ parking temporaire estival</li> <li>✓ processus évolutif de fermeture du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ réhabilitation du milieu</li> <li>✗ campagne d'information auprès des agriculteurs de proximité + surveillance</li> <li>✗ réaffectation ?</li> </ul>
2	Secteur « M » Le petit Loc'h	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pratiques de pêche anarchiques</li> <li>✓ pas de connexion suffisante avec la mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Entretien de la végétation</li> <li>✗ campagne d'information aux pêcheurs + suivi</li> <li>✗ approfondir les études (chercher à mieux connaître l'existant avant de chercher à le modifier)</li> <li>✗ réaffectation ?</li> </ul>
1	Secteur « D » Dune fixée Ecran protecteur de la zone humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Impact des gens du voyage (dégradation du substrat, apports de matériaux, rudéralisation)</li> <li>✓ Impact du camping de la plage (fossé de drainage, concentration de flux humains, plantations introduction d'espèces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Trouver pour les gens du voyage un lieu d'accueil moins fragile au niveau patrimonial</li> <li>✗ Déplacer le camping ou lui faire respecter une charte de qualité en rapport avec le milieu</li> </ul>

Nota : Ce choix de secteurs sensibles est du à l'étendue de l'aire étudiée : dépassant les 100 ha, il paraissait impossible de s'attarder en détail et dans les délais sur chacune des parcelles du site. Mais il va de soi néanmoins que la politique de réhabilitation devra s'attacher à restaurer le S.I.C dans son ensemble, et non pas quelques secteurs clés uniquement.

Précisions sur le tableau III : Le niveau de priorité d'ordre ① correspond à une situation d'urgence nécessitant une intervention à court terme ; le ② illustre une situation à caractère moins urgent mais à envisager impérativement sous peine d'aggravation des phénomènes signalés ; le niveau ③, enfin, soulève la nécessité d'intervention à moyen voire long terme.

### **Enoncé des objectifs généraux :**

En respectant les principes du réseau Natura 2000 : « un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (source : Site internet du Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement) (...) tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales (...) » :

Le premier objectif poursuivi est celui qui vise à **maintenir voire améliorer la qualité patrimoniale du milieu**. Autrement dit, il correspond à la **recherche d'une biodiversité optimale**.

Nous partons ici du postulat que favoriser la biodiversité végétale, c'est s'assurer par la même occasion une diversité paysagère, faunistique et écologique au sens large.

Cette recommandation prime sur les autres, toute opération envisagée sur le site doit pouvoir se justifier d'abord et en fonction de ce premier objectif.

En respectant une logique de restauration et de réhabilitation axée sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial, la trajectoire adoptable peut être la suivante :

*Parvenir à un espace majoritairement ouvert (l'écosystème de référence étant la pelouse de dune fixée dans son aspect le plus caractéristique, diversifié, typique) tout en conservant une mosaïque de milieux : pelouses / fourrés / zones humides / prairies.*

L'espace ouvert de pelouses dunaires constitue (au même titre que les falaises maritimes) un élément créateur d'identité référant systématiquement au littoral breton ( Erdeven, Plouhinec (56), Keremma (29)...). C'est une vision dégagée qui, en général, plaît au public.

Dans un second temps se profile l'objectif d'ouverture au public, à savoir : **permettre l'accès grand public dans un souci de moindre impact du milieu**.

Il s'agit de procéder stratégiquement de façon à organiser au mieux les flux humains, à aménager les accès et la circulation. Le but étant ici de « *placer l'homme au centre des choses* » (comme l'indique J.P. FERRAND) : *il va découvrir cet espace de nature, s'y sensibiliser et apprendre à le respecter.*

En objectif complémentaire, enfin, il importe de citer : **l'espace naturel en tant que support de développement local**.

Il s'agit en effet que ce site soit vivant et, à cet égard, il est souhaitable d'y intégrer des usages raisonnés en rapport avec le premier objectif ciblé. La fonctionnalité côtière pourra suivre un schéma systémique calqué sur le développement durable (combinaison des quatre pôles : Ecologie, Economie, Social, Equité), ce qui s'avèrera moteur de développement local.

## IV. Pistes pour la gestion

### 1) Tour d'horizon des possibilités d'action par secteurs sensibles

#### ★ La zone humide et ses abords (secteurs D & E)

- instaurer des **mesures de protection stricte** : placer toute cette surface en zonage NDs et en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).
- envisager des interventions visant à **éviter la fermeture du milieu**, il y a différentes éventualités :
  - l'écojardinage (fauchage manuel par du personnel technicien sensibilisé à l'écologie du milieu)
  - la fauche écologique (après période de fructification des espèces remarquables + exportation impérative des produits de fauche)
  - le pâturage (utilisation de races rustiques, faible chargement UGB- Unité Gros Bovin – à l'hectare, et complémentarité bovins / équins)
- mettre en place **un programme de suivi scientifique** (sur le plan floristique et sur le plan avifaunistique)
- si les campings restent en place, leur soumettre une liste réglementaire d'espèces autochtones à respecter dans le cadre des plantations paysagères.

#### ★ Secteur A : pelouse de dune fixée

- limiter la **pression humaine** par le biais d'une **signalétique adaptée** et d'une **campagne d'information** orale et écrite. Exemples d'énoncés pour panneau : « extractions de sable interdites sous peine de poursuites ! »,  
« le sol et la végétation d'arrière- dune sont fragiles, respectez-les ! »
- Multiplier les **sorties de découverte** de la flore dunaire et de sensibilisation au littoral (champ de compétence du District : l'équipe animation-nature)
- vue la position de cette zone – en mitoyenneté avec l'agglomération du Fort-Bloqué ; si un périmètre doit être sacrifié à l'installation d'infrastructures d'accueil, peut-être est-ce une partie de celui-ci ? Une telle **réaffectation**<sup>∇</sup> ne devrait s'envisager qu'avec recul, justifiée au titre d'un impératif d'homogénéité naturelle renforcée sur les autres secteurs.

#### ★ Secteur I : ancienne décharge de gravats, à proximité du petit loc'h

- une **charte agricole** se montrerait utile dans le cadre de la gestion du S.I.C, elle permettrait en particulier de souligner les pratiques à éviter (comme la circulation des tracteurs et le relargage de détritux végétaux sur l'espace naturel, ou les modes culturels des parcelles proches des zones humides)
- Pour lutter contre le phénomène de rudéralisation généralisé, un **remaniement du substrat** s'impose ( au moyen d'apports de sable dunaire – à récupérer dans les amas hivernaux qui encombrant la route côtière après chaque tempête – et d'un reprofilage du sol), ce qui doit développer une recolonisation naturelle de dune fixée
- ...à moins que la doctrine « Parking » de la politique d'accueil à venir ne destine ce secteur à une complète **réaffectation** puisque, somme toute, cet endroit a beaucoup perdu aujourd'hui de son caractère naturel initial, auquel cas soit on le lui restitue, soit on le sacrifie...(attention : le principe communautaire préconise le *rétablissement* du caractère naturel.)

<sup>∇</sup> : voir lexique, en fin de Mémoire

★ Secteur M : Le petit Loc'h

- un faucardage des phragmites pour **ralentir le processus de fermeture de la végétation**
- les **études** sont à **approfondir** - au niveau hydrologique, sur le plan topographique, en étude des sols, dans les domaines faune, flore – en considérant **d'un seul bloc petit et grand Loc'h**. Ceci afin de dresser un état des lieux le plus complet possible avant d'envisager une hypothétique transformation radicale des lieux (type « réouverture en bras de mer ») ! Laquelle devra de toutes façons absolument faire l'objet d'une étude de faisabilité sérieuse au préalable, en complément d'une étude d'impact approfondie.

★ Secteur H : mosaïque « pelouses / fourrés / peuplements à Géranium sanguin / prairies »

- **rouvrir le milieu** par le biais d'opérations de **débroussaillage** des fourrés denses à ajoncs & ronces + fauches régulières (avec exportation impérative des produits de fauche), démarrer en complément un traitement éradicatif des fougères (se renseigner sur le système britannique innovant mené par la RSPB - Royal Society for Protection of Birds - )
- Organiser un **réseau itinérant de sentiers de cheminement**

Ces opérations sont des éléments à soumettre dans une procédure d'évaluation rigoureuse (type « méthode multi-critères » - Ch. FAYAT), pour mieux s'intégrer ensuite dans un projet d'ensemble. Un tel projet ne pourra se réaliser qu'à la condition que la maîtrise foncière soit acquise globalement.

## 2) Lignes de conduites à tenir

### Etudes préliminaires

Il est primordial de **bien connaître l'existant avant de chercher à le modifier**. Toute opération concrète sur le milieu devra auparavant s'inscrire dans une **étude d'impact** anticipant la perturbation infligée et la compensation attendue au niveau de l'écosystème. Travaux de constats et de prospective requérant les compétences de scientifiques professionnels spécialisés, d'universitaires ou de bureaux d'étude.

Ces études concernent l'écosystème naturel (bilans faune, flore, pédologie, etc.), mais aussi ce qui l'entoure : estimations des pressions humaines, comptages automobiles, critères de surexploitation du milieu. Elles sont à étaler dans le temps, à mettre en complémentarité les unes avec les autres, elles comportent des indications utiles à la gestion.

### Souci de moindre impact

Si intervention il y a, elle ne doit en aucun cas atteindre un **seuil d'irréversibilité** du milieu, ce qui signifie que la régénération devra pouvoir rester envisageable. Par exemple, concernant la problématique de désaturation des transports, s'il est justifié que des parkings sont nécessaires sur l'espace naturel, les solutions adoptées devront être temporaires : fonctionnelles en période de saturation avérée des stationnements le long de la route côtière, et rendus à l'état de nature en période creuse. Auquel cas la réalisation technique devra s'orienter vers l'utilisation du sol en l'état, ou son recouvrement ponctuel (type texture géotextile).

Quelque soit son champ d'action, l'interventionnisme sera à raisonner dans une juste mesure afin de ne pas perturber ou dégrader encore un peu plus l'habitat naturel.

Il est quelquefois préférable (et moins coûteux) de ne pas intervenir.

### Limiter au maximum l'apport de matériaux

Dans le cas d'un fauchage, **ne pas laisser sur place les produits de fauche** : ils pourrissent, enrichissent le sol en matière organique, en modifient le substrat et transforment le peuplement végétal initial. De même sont à **prohiber les décharges de gravats, dépôts d'ordures ou tas de débris végétaux**, qui sont à l'origine des phénomènes de rudéralisation du milieu.

### Concertation et cohérence

Le projet, pour devenir opérationnel sans entraves, devra emporter l'accord ou tout au moins la **compréhension des acteurs locaux et supra-locaux directs**. C'est à dire qu'il sera le résultat d'une concertation soutenue.

Chaque acteur doit pouvoir jouer son rôle, être pris en compte et participer à la décision finale, c'est la condition première pour une meilleure acceptation de l'aménagement.

Le **comité de pilotage** prévu dans le cadre du Site d'Intérêt Communautaire prend alors toute son importance : il est essentiel qu'au sein de cette structure d'information, de discussion et de négociation se dessinent **un cadre de référence pour la gestion et des objectifs à long terme acceptés par tous**. Les interventions envisagées seront tenues d'y répondre. Les réunions du comité de pilotage pourront se dérouler régulièrement, il s'agit qu'elles soient accessibles à l'ensemble des membres (choisir le créneau selon ce critère), qu'elles fournissent l'information, soulèvent les débats et produisent des résultats : elles représenteront la sphère de communication en marche autour du projet.

Si la concertation est bien menée, elle apporte de la cohérence au processus de gestion. Parmi les facteurs de cohérence, il faut souligner encore le **travail d'équipe, la pluridisciplinarité, le regroupement des données, le raisonnement global sur le long terme...**

### Pédagogie et information du public

Pour contribuer efficacement à la pérennité des opérations de réhabilitation, le public a besoin de comprendre ce à quoi elles correspondent.

Le littoral est un lieu d'appropriation collective, il développe en chacun des visiteurs une sensibilité particulière, c'est un espace de liberté, et toute intervention visible sur le site suscitera des réactions, d'autant plus si elle est inexpliquée.

Le « non-dit » inquiète, pousse à s'interroger et est souvent source de **malentendus** ou de désapprobation. Le **volet communication au public** est à développer pour **mieux impliquer et responsabiliser le citoyen**.

En parallèle, la porte s'ouvre vers une démarche de sensibilisation au milieu. Puisque l'une des plus fortes menaces du secteur est la pression humaine, la principale cible à toucher reste la mentalité de l'utilisateur.

### Contrôles, évaluations et suivis

Lorsque le choix d'action est déterminé, sa mise en oeuvre doit s'accompagner de procédures de surveillance. Il est impératif **d'affecter à toute intervention technique un suivi rigoureux**. Il s'agit d'observer attentivement les résultats obtenus, d'en évaluer les conséquences et leur écart par rapport aux phénomènes initialement escomptés. En ce sens, les opérations de gestion ont valeur de test, elles nécessitent un **regard permanent, des remises en question...**

Une démarche optimale ne s'acquiert pas du premier coup, elle démarre par tâtonnement et évolue en fonction des rapports d'évaluation (sont sélectionnés les aspects les plus positifs pour le milieu), le tout avec beaucoup de recul et de précautions.

### 3) Compléments d'études à envisager

#### Regroupement, synthèse et coordination des connaissances déjà établies

Afin de ne pas multiplier inutilement les études ponctuelles, mieux vaut d'abord dresser le **bilan de ce qui a déjà été investigué** sur tout ou partie du Site d'Intérêt Communautaire (SIC), de qui permettra de **cibler les manques et continuités**.

#### Etudes fondamentales

**En fonction des insuffisances constatées**, les recherches sont à approfondir dans les domaines de l'écologie, la pédologie, l'hydrogéologie, la morphogéologie, ....

Le but étant de posséder pour l'ensemble du SIC plusieurs volets dont les apports informatifs constitueront des auxiliaires adéquats à la gestion (principe de pluridisciplinarité).

Par exemple, sur le plan écologique et dans le cadre d'un suivi scientifique, l'étude des capacités de restauration du milieu fait appel à la méthode des « lignes permanentes » [ à mettre en place ici sur les pelouses de dune fixée suivant différents degrés de dégradation ] ; et la zonation végétale évolutive s'appuie sur l'analyse des transects végétaux étalés dans le temps.

#### Aspects sociologiques

⇒ Dans le cadre d'une politique d'accueil, il est préconisable de **considérer la demande sociale** (au moyen de campagnes d'enquêtes à questionnaires standardisés), de dessiner les **attitudes générales des différents acteurs** susceptibles d'intervenir dans la gestion (grille d'enquête et entretiens semi-directifs)

⇒ mettre en place une **estimation du poids des visites** sur ce site (comptages de véhicules, distances parcourues, rayonnement territorial atteint alentours...)

#### Un plan d'interprétation adapté à la gestion

Dans le respect de l'**objectif d'ouverture au public** (souci de moindre impact), les thèmes à exploiter sont :

→ un schéma organisé des sentiers de cheminement

→ Une pédagogie d'accompagnement

• orale : guides animateur-nature ponctuels ou permanents et sorties de découverte du milieu

• écrite : signalétique (panneaux et brochures) informative et de prévention

→ une desserte cyclable

#### Etude multi-critères (méthode Christian FAYAT)

Ce protocole de **choix comparatifs** fait intervenir des **critères qualitatifs et/ou quantitatifs** (variables car déterminés de façon pertinente en rapport avec le cas étudié) dans un **système de pondération** propre aux décideurs commanditaires. Les éléments à comparer traversent la grille de critères et sont exploités en **traitement algorithmique** (utilisation d'indices).

La méthode parvient à un classement final ayant intégré tous les aspects du problème et tenu compte de leurs propriétés intrinsèques. C'est un élément d'aide à la décision.

Le raisonnement s'inscrit tout à fait dans la logique multipolaire du Développement Durable.

Il peut s'appliquer ici pour une mise à plat des opérations de gestion, et pour l'évaluation d'un projet et de ses variantes.

## CONCLUSION

En se basant sur l'étude des peuplements végétaux, on s'aperçoit que ce milieu littoral présente un patrimoine naturel particulièrement intéressant. Il est d'ailleurs reconnu au niveau européen. Le cadre de référence communautaire, en intégrant au réseau NATURA 2000 le Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C) n° 56 059, nous amène à comprendre que le meilleur atout de cet espace réside dans son écologie.

Une opportunité de volonté politique forte pour garantir à ce site côtier la conservation de son caractère naturel doit pouvoir se saisir, le contexte juridique est favorable, les financements promis : c'est la porte grande ouverte aux perspectives d'aménagement !... D'où l'importance de mener à bien un projet cohérent en ne perdant pas de vue que c'est avant tout le milieu qui doit en bénéficier... Car au Pays de Lorient, la côte de Guidel et de ses environs, c'est aussi et surtout le point d'afflux massif des visiteurs locaux et touristes extérieurs, une pression humaine trop forte qu'il faut canaliser, organiser, raisonner. Et puis le S.I.C 56 059, c'est encore tout un système d'acteurs concernés par le territoire, avec des avis divers et variés, à mettre en synergie.

Bref, le présent mémoire lance les bases de la réflexion, présente un bilan qui demande à être suivi et complété, invite – au moyen de recommandations multiples – la dynamique de projet à se mettre en place pour apporter au site la gestion dont il manque à l'heure actuelle.

## LEXIQUE

**Alcalin** : qui possède des propriétés basiques [  $\text{pH} > 7$  ] (chimie)

**Biocénotique** : issu de la **Biocénose**, à savoir le groupement d'êtres vivants dans des conditions de milieu déterminés et unis par des relations d'interdépendance. La biocénose est constituée par la totalité des êtres vivants peuplant un écosystème donné.

**Biodiversité** : variété du vivant à tous ses niveaux (gènes, espèces, populations, écosystèmes...) qui assure la perpétuation de la vie sous toutes ses formes. Cela concerne non seulement la diversité biologique en tant que telle, ses origines, ses mécanismes, ses fonctions, sa dynamique ; mais aussi son utilisation et sa conservation.

**Biotope** : territoire occupé par une biocénose ; ensemble des facteurs physiques, chimiques et climatiques relativement constants constituant l'environnement de cette biocénose. C'est la composante non vivante d'un écosystème, renfermant les ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie.

**Ecosystème** : unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'êtres vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel déterminé (biotope). Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec le milieu

**Hélophyte** : qualifie une plante adaptée à des milieux très humides, l'appareil végétatif restant émergé.

**Humifère** : qui contient de l'humus, c'est-à-dire un sol riche en matière organique.

**Hydromorphe** : caractérise un sol aux propriétés réductrices et asphyxiantes, se développant dans des secteurs très humides avec présence au moins temporaire d'une nappe d'eau.

**Hydrophyte** : qualifie une plante aquatique dont l'appareil végétatif est immergé.

**Lignes permanentes** : appelée aussi « méthode des points contacts » (F. ROZE), c'est un ensemble de relevés floristiques le long d'une ligne tracée sur le milieu (décamètre). Les relevés ont lieu à intervalles réguliers le long de la ligne (tous les 10 cm par exemple) : on place une tige rigide (aiguille à tricoter) à l'endroit du relevé et on identifie toutes les espèces végétales qui touchent la ligne. Avec plusieurs lignes permanentes étalées dans le temps lors d'étude de recolonisation végétale, on met en place un suivi dynamique des peuplements (succession des cortèges, recouvrements, contributions spécifiques, structure de végétation, durée de reconstitution, etc.).

**Mésophile** : qui se satisfait des conditions moyennes de température et d'humidité.

**Nitrophile** : se dit d'une plante qui pousse dans des milieux riches en azote.

**Phytosociologie** : méthode d'inventaire floristique (BRAWN / BLANQUET) procédant par multiplication de relevés botaniques (quadrats ou relevés phytosociologique), et donnant lieu [ après traitement analytique des données ] à des associations végétales déterminées (utilisation d'une terminologie scientifique particulière)

**Psammophile** : se dit d'une plante adaptée aux substrats sableux.



**Réaffectation** : terme général de l'écologie de la restauration décrivant ce qui se passe quand une partie (ou la totalité) d'un paysage, quelque soit son état, est transformée, et qu'un nouvel usage lui est assigné, éventuellement sans relation de structure et/ou de fonctionnement avec l'écosystème préexistant.

**Résilience** : aptitude d'un système à revenir à sa trajectoire antérieure de succession progressive après disparition des perturbations externes qui l'en avaient dévié. C'est un bon indicateur de la santé et de l'intégrité d'un écosystème.

**Rudéral(e)** : se dit d'une végétation qui se développe dans des sites fortement marqués par la pression humaine (chemins, décombres, gravats, bords de route et de mur). Un site **rudéralisé** est envahi par ce type de végétation.

**Strate muscinale** : couche de végétation correspondant aux mousses et lichens.

**Succession** : évolution de la biocénose au cours du temps suivant différents stades de développement.

**Taxon** : catégories d'êtres vivants allant de l'ordre à l'espèce dans la systématique.

**Trajectoire** : terme général de l'écologie de la restauration recouvrant, pour un écosystème donné, à la fois la succession et tous les itinéraires possibles de développement ou d'évolution de cet écosystème sous quelque pression que ce soit.

**Transect végétal** : relevé floristique linéaire consignait la présence et la position des espèces rencontrées le long de la ligne (2 piquets disposés sur le terrain et reliés par une ficelle). Le rendu (croquis et graphiques) présente une zonation de la végétation selon les conditions de milieu.

**Valence écologique** : Capacité d'une espèce à se développer selon le gradient plus ou moins large d'un facteur écologique donné. Etendue des variations des facteurs de l'environnement auxquels une espèce peut survivre à long terme (autrement dit son spectre de tolérance et d'adaptation).

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLICOM (Agence) – 1993 – Aménager et gérer des sites naturels remarquables – Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), 68p
- ARONSON. J & al – 1995 – « l'homme peut-il refaire ce qu'il a défait ? » - John Libbey Eurotext, Paris, 11-29pp
- BARGAIN. B & al – 1991 – Orchidées de Bretagne – « Penn ar Bed » SEPNEB, Bannalec, 68p
- BIORET. F & al – 1994 – Catalogue des espèces et habitats de la Directive Habitats présents en Bretagne – DIREN / Préfecture de Bretagne, 232p
- BLANGY. S & al – 1993 – Tourisme et environnement, du tourisme de nature à l'écotourisme – Cahiers espaces hors-série, éditions touristiques européennes, Paris, 256p
- BREDIN. D & al – 1992 – Plan de gestion des réserves naturelles : méthodologie – ATEN, 61p
- CLAUSTRES. G & LEMOINE. C – 1980 – Connaître et reconnaître la végétation des côtes Manche – Atlantique Ouest-France (ed), Evreux, 331p
- Conservatoire botanique de Brest – 1999 – Bilan régional de la flore bretonne – Collection « les carnets de la nature en Bretagne », 138p
- DES ABBAYES. H & al – 1971 - Flore et végétation du massif armoricain – Presse universitaire de Bretagne, St Brieuc, 1226p
- DUPUIS-TATE. M-F & FISCHESSE. B – 1996 – Guide illustré de l'écologie - Editions La Martinière / CEMAGREF (ed.), Turin, 319p
- FAVENNEC. J & al – 1998 – Guide de la flore des dunes littorales non-boisées de la Bretagne au Sud des landes ONF / éditions Sud-Ouest, Luçon, 168p
- FERRAND. J-P – 1991 – Aménagement des dunes, étude d'impact – Convention d'étude avec la commune de Guidel, 14p
- FERRAND. J-P & MAUSSET. A – 1998 – Aménagement du littoral de Guidel-Ploemeur – Rapport commandité par le District du Pays de Lorient, 62p
- FORTUNE. C – 1999 – Expertise botanique en Guidel – Convention d'étude SEPNEB / DAET District du Pays de Lorient, 35p
- GERARD. B & al – 1999 – Le littoral, problèmes et pratiques de l'aménagement – « Manuels & méthodes » n°32, BRGM (ed), Orléans, 351p
- GREMILLET. X – 1998 – Liparis loeselii var. ovata : étude spécifique, bilan des connaissances actuelles et propositions de gestion – Société Française d'Orchidophilie, 3 vol. I : 25p II : 19p III : 19p

- LACOSTE. J-P & LEGRAND. M – 1995- Politiques et coûts de gestion des sites du Conservatoire du littoral – « Les cahiers du Conservatoire du littoral » n°6, 141p
- LECOMTE. T & LENEVEU. C – 1990 – Gestion des zones humides et pastoralisme – ATEN, 107p
- LECOMTE. T & al – 1995 – Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles – ATEN, 77p
- MAC CLINTOCK. D & al – 1986 – Guide des plantes à fleurs de l'Europe occidentale – Delachaux & Niestlé (ed), Paris, 325p
- MAIZERET. C & OLIVIER. L – 1996 – Les objectifs de gestion des espaces protégés – ATEN, 88p
- MAUBOURGUET. P & al – 1993 – Encyclopédie Larousse de la nature : La flore & la faune – Larousse (ed.), Milan, 370p
- MIELLET. P & al – 1993 – Cartographie et plans de gestion – ATEN, 34p
- SERANDOUR. F – 1983 – Problèmes de gestion et d'aménagement du Cap d'Erquy (22) – Mémoire MST AMVR, université de Rennes 1, 34p
- VALENTIN-SMITH. G & al – 1998 – Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 – ATEN : Réserves Naturelles de France, Quétigny, 144p

**INVENTAIRE DES SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE**

(Réseau NATURA 2000)

Directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages.

FICHE D'IDENTIFICATION SIMPLIFIEE.

**LAITA, POINTE DU TALUT,  
ETANGS DU LOC'H ET DE LANNENEC.**

-Ensemble-mosaïque de très grande richesse floristique et faunistique (dunes, falaises, landes littorales, zones humides).

-en arrière du cordon dunaire, se développent des zones humides très contrastées dont le remarquable étang de Lannéec soumis pour partie à l'influence des marées, ainsi que l'étang du Loc'h (botanique, zoologie).

**Habitats d'intérêt communautaire déterminants\* pour ce site:**

\**Dunes*: accumulations de sable marin en arrière-plage: plusieurs stades cohabitent souvent en fonction du degré de mobilité de ces dunes et de l'implantation d'une végétation spécifique.

A proximité de l'arrière plage, s'est développé le type de dune mobile embryonnaire qui correspond à la première ceinture de végétation. Ensuite, un type prioritaire de pelouses herbacées sur dunes fixées s'est développé sur ce site.

*\*Les habitats et les espèces déterminants, désignés par la communauté scientifique, sont ceux dont la présence a été décisive pour la sélection du site:*

*-soit parce qu'ils étaient prioritaires, donc plus menacés de disparition dans l'Union Européenne;*

*-soit parce qu'ils étaient bien représentés quantitativement et/ou qualitativement sur le site.*